



COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Budget principal et Budgets annexes

RAPPORT DE PRESENTATION

Sommaire

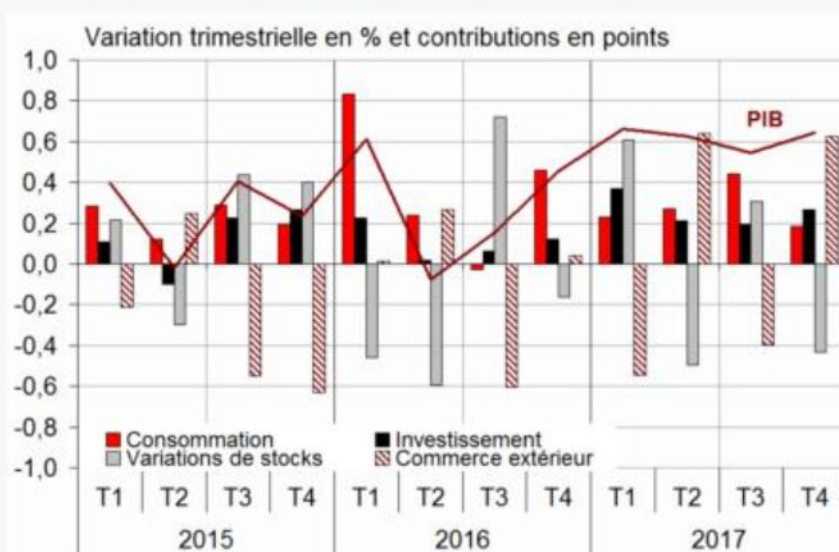
INTRODUCTION.....	3
PRESENTATION CONSOLIDÉE DE L'EXECUTION DES NEUF BUDGETS DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR	7
I - SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDÉE.....	10
I.1 - Les recettes de fonctionnement	10
I.2 - Les dépenses de fonctionnement	25
I.3 – Analyse de la section de fonctionnement consolidée et de l'épargne	35
II - SECTION D'INVESTISSEMENT CONSOLIDÉE	36
II.1 - Les recettes d'investissement	36
II.2 - Les dépenses d'investissement	40
III– SITUATION DES EMPRUNTS METROPOLITAINS AU 31 DECEMBRE 2017	51
IV– RESULTATS CONSOLIDES ET DETERMINATION DU RESULTAT LIBRE D'AFFECTATION DE L'EXERCICE 2017	55
CONCLUSION	56
ANALYSE DETAILLÉE PAR BUDGET	
BUDGET PRINCIPAL	57
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	63
BUDGET ANNEXE DE L'EAU	66
BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS	69
BUDGET ANNEXE NICE-MERIDIA	72
BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS NICE COTE D'AZUR	74
BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT	76
BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES PORTUAIRES	78
BUDGET ANNEXE DE LA REGIE AUTONOME DES M.I.N. D'AZUR	81
ANNEXES	
ANNEXE 1 : TABLEAU DES RESULTATS CONSOLIDES-EXERCICE 2017	84
ANNEXE 2 : GLOSSAIRE DES SIGLES UTILISES	85

INTRODUCTION

L'année 2017 a été caractérisée par la reprise économique de l'activité nationale.

Grands chantiers, commerce extérieur et transport aérien ont enregistré une certaine embellie durant cette année. Ainsi, au quatrième trimestre 2017, le produit intérieur brut (P.I.B) en volume a augmenté de nouveau : +0,6 %, après +0,5 % au troisième trimestre. En moyenne sur l'année 2017, l'activité a nettement accéléré : +2,0 % après +1,1 % en 2016.

Graphique - Le produit intérieur brut et ses composantes



Source : Insee

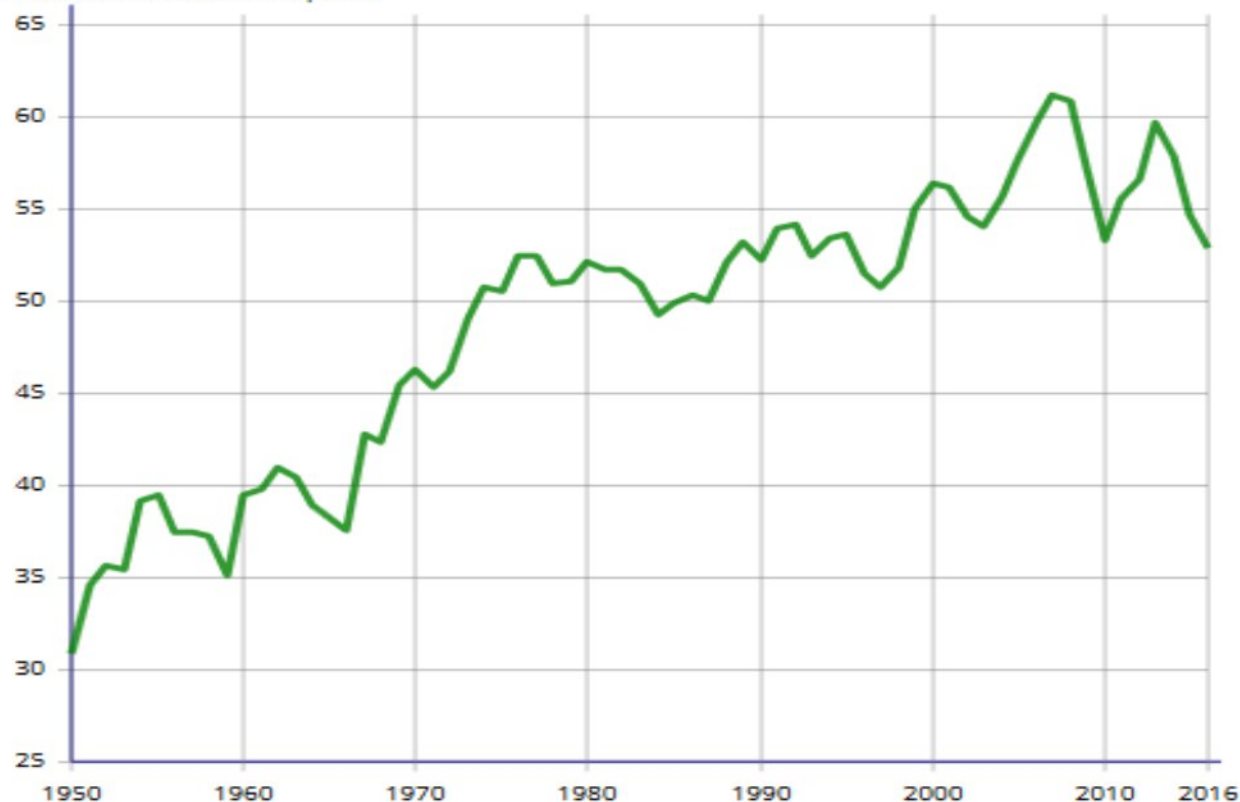
L'inflation a été contenue durant l'année 2017. Si la hausse des prix à la consommation a été partout un peu plus forte qu'en 2016 (à l'exception notamment du Brésil), c'est surtout en raison du sursaut temporaire des prix de l'énergie fin 2016. L'inflation de base n'a en revanche pas varié en zone euro et baissé aux Etats-Unis. La boucle salaires-prix ne s'est pas enclenchée.

Les motifs d'inquiétude ne manquaient pourtant pas au début de l'année 2017 : remontée des taux et des cours pétroliers, aléas politiques en Europe (incertitude du fait de l'élection présidentielle et des élections législatives en France renouvellement du Bundestag en Allemagne, Brexit au Royaume Uni), atonie du commerce mondial, endettement chinois, etc. La plupart de ces nuages se sont dissipés en cours d'année et le rythme de croissance de l'économie mondiale (estimé à 3,6% en 2017) a dépassé celui de 2016 et sa tendance longue (3,3% en moyenne depuis 1974).

Dans cet environnement économique, il faut souligner que les administrations publiques locales (A.P.U.L) ont pris, depuis 1983, une importance croissante dans la dépense publique. Alors que les dépenses locales ne représentaient que 8,6 % du P.I.B en 1983, elles s'élèvent à 11,4 % du P.I.B en 2015, soit une augmentation de 2,8 points en trente ans.

Poids des investissements des administrations publiques locales de 1950 à 2016

en % de l'investissement public



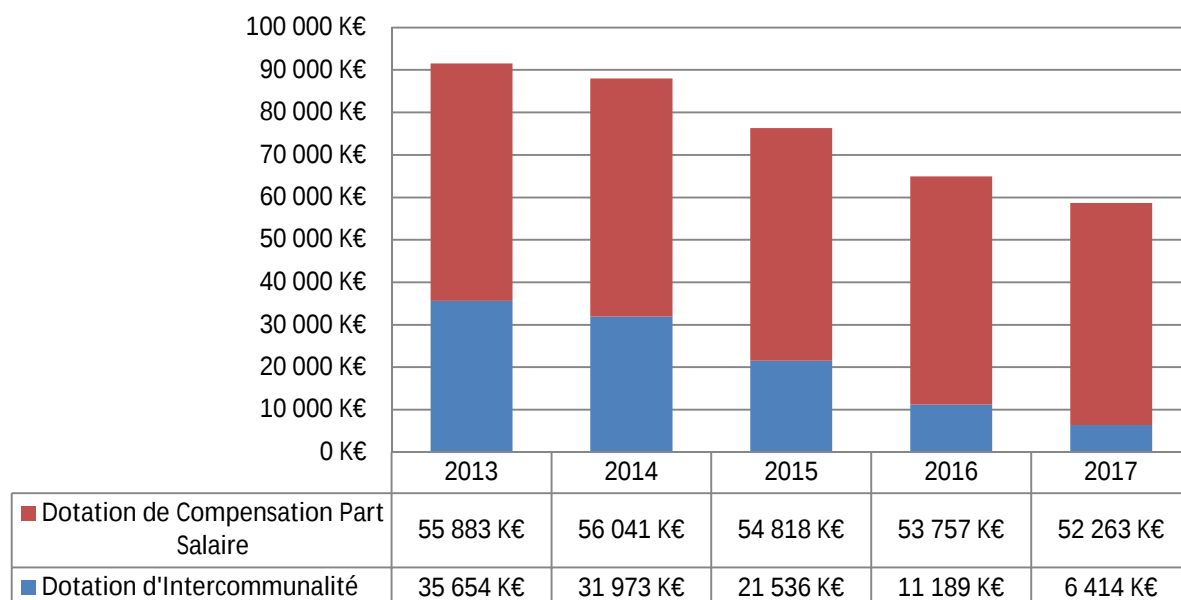
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Il faut également rappeler en parallèle que les collectivités locales françaises ont subi en 2014, puis de 2015 à 2017, deux vagues historiques successives et profondes de réduction drastique des dotations versées par l'Etat. Ces deux vagues ont été justifiées par la volonté de l'Etat de respecter les critères de Maastricht et de mobiliser les collectivités locales dans son effort.

Les pertes de ressources, supportées par les collectivités territoriales au niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F) qui représente leur principal concours financier, ont été significatives et ont conduit la plupart de celles-ci à mobiliser de nouvelles ressources ou à réduire leur niveau de dépenses et/ou de services.

Ainsi, au niveau national, sur la période 2013-2017, la Dotation Globale de Fonctionnement a diminué de plus d'un quart, passant de 41,5 milliards à seulement 30,86 milliards d'euros.

Evolution des principales dotations de l'Etat depuis 2013



Sur la période considérée, la Métropole Nice Côte d'Azur aura subi une perte cumulée de Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F) de plus de 78 millions € comme suit :

2013	2014	2015	2016	2017
MONTANT DE LA DGF 91 536 268 €	MONTANT DE LA DGF 88 013 966 €	MONTANT DE LADGF 76 353 923 €	MONTANT DE LA DGF 64 946 025 €	MONTANT DE LA DGF 58 677 534 €
				perte de - 6 268 491 €
			perte de - 11 407 898 €	perte de - 11 407 898 €
		perte de - 11 660 043 €	perte de - 11 660 043 €	perte de - 11 660 043 €
	perte de - 3 522 302 €	perte de - 3 522 302 €	perte de - 3 522 302 €	perte de - 3 522 302 €
Perte annuelle par rapport à 2013	-3 522 302 €	-15 182 345 €	-26 590 243 €	-32 858 734 €
Perte cumulée à fin 2016	-78 153 624 €			

Malgré un contexte budgétaire très contraint, la Métropole Nice Côte d'Azur n'a pas renoncé à ses engagements.

Elle a poursuivi ses efforts d'efficience et d'optimisation au sein de son administration afin :

- de maintenir un service public de qualité en continuant à améliorer la qualité de vie des habitants, et à accroître encore plus la solidarité avec les communes membres ;
- de garantir le développement économique de son territoire au service de la création d'emplois ;

- d'assumer un niveau optimum d'investissement soutenable par la réalisation d'équipements structurants destinés à renforcer l'attractivité du territoire métropolitain ;
- de stabiliser la pression fiscale pesant sur les ménages et les entreprises, alors qu'au niveau national, le quinquennat qui s'est achevé a abouti à une pression fiscale accrue.

Il faut en outre rappeler que, depuis le 1er janvier 2017, la Métropole Nice Côte d'Azur exerce de nouvelles compétences sur le fondement de la loi NOTRe, à savoir :

- o *des compétences transférées de plein droit* par le Département des Alpes-Maritimes (l'article 90) :
 - Attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement (Article 6 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement) ;
 - Aide aux jeunes en difficulté (Articles L. 263-3 et L. 263-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles) ;
 - Actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu (Article L. 121-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles).
- o *des compétences portuaires exercées volontairement*, l'article 22 de la loi NOTRe prévoyant que la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion des ports relevant du Département peuvent être transférés aux autres collectivités territoriales ou à leurs groupements dans le ressort géographique desquels sont situées ces infrastructures.
 - Propriété, aménagement, entretien et gestion du port de Nice (port Lympia).

Enfin, par délibération du 30 septembre 2016, le conseil métropolitain a approuvé le principe du transfert de l'autorité de gestion du centre de formation d'apprentis de Carros, de la commune de Carros vers la Métropole, dénommé depuis centre de formation d'apprentis de la Métropole Nice Côte d'Azur, et géré via une convention quinquennale conclue avec la Région.

De même, la définition de l'intérêt métropolitain de la compétence cimetière, a eu pour conséquence le transfert du cimetière Antarès, de la Ville de Nice vers la Métropole Nice Côte d'Azur.

PRESENTATION CONSOLIDEE DE L'EXECUTION DES NEUF BUDGETS DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR

Ce rapport de présentation du compte administratif de l'exercice 2017 s'appuie sur les réalisations budgétaires de l'année écoulée.

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du sixième exercice budgétaire de la Métropole Nice Côte d'Azur et permet ainsi de vérifier la réalisation des objectifs définis lors du vote du budget primitif.

Il clôture ainsi le cycle annuel budgétaire, et retrace l'exécution comptable de l'année écoulée, tant en dépenses qu'en recettes, en concordance avec le compte de gestion 2017 établi par Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques de Nice Municipale.

Le compte administratif 2017 est réalisé conformément aux dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57, pour le budget principal, le budget annexe de Nice Méridia, ainsi que le budget annexe du centre de formation des apprentis Nice Côte d'Azur, et de la nomenclature budgétaire et comptable M4 pour les autres budgets annexes de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Le compte administratif compare à cette fin :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque compte du budget ;
- d'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres et de mandats correspondant à chaque compte budgétaire.

Il se divise en deux sections (fonctionnement et investissement), chacune d'entre elles étant clôturée par des balances et des vues d'ensemble récapitulatives.

Ce rapport de présentation de l'exercice 2017 est détaillé selon les quatre axes suivants :

- ❖ une présentation générale de l'exécution du budget destinée à mesurer les grands équilibres de la Métropole Nice Côte d'Azur ;
- ❖ un compte-rendu des réalisations de l'exercice par rapport aux prévisions budgétaires ;
- ❖ la détermination des résultats de l'exercice, agrégation des résultats du budget principal et des huit budgets annexes, en vue de leur affectation au titre de l'exercice 2017 ;
- ❖ un examen détaillé de l'exécution budgétaire 2017 pour chacun des neuf budgets.

Par ailleurs, pour une plus grande lisibilité, les tableaux récapitulatifs des dépenses et des recettes de ce rapport dissocient les dépenses et recettes des directions ressources mutualisées (ville de Nice et Métropole Nice Côte d'Azur) des dépenses et recettes effectuées hors du champ de la mutualisation.

L'exécution consolidée du budget pour l'exercice 2017 (opérations réelles et d'ordre), répartie en neuf budgets, se présente donc selon le tableau suivant:

Section	Budget	Recettes (en €)	Dépenses (en €)
Fonctionnement	Budget Principal	563 334 968	564 255 771
	Budget annexe des Transports	224 846 071	207 386 660
	Budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	69 370 266	54 178 481
	Budget annexe de l'Eau	11 525 035	9 929 557
	Budget annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur	4 601 773	4 486 580
	Budget annexe des Parcs de stationnement	3 008 747	2 970 012
	Budget annexe des Activités portuaires	2 363 059	2 231 925
	Budget annexe du C.F.A Nice Côte d'Azur	4 806 112	4 392 666
	Budget annexe Nice-Méridia	-	8 591 587
Total Fonctionnement		883 856 031	858 423 239

Section	Budget	Recettes (en €)	Dépenses (en €)
Investissement	Budget Principal	202 169 097	203 445 145
	Budget annexe des Transports	257 667 606	268 588 341
	Budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	27 236 108	25 991 658
	Budget annexe de l'Eau	4 298 107	3 532 819
	Budget annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur	145 784	136 883
	Budget annexe des Parcs de Stationnement	202 810	252 493
	Budget annexe des Activités portuaires	431 089	195 036
	Budget annexe du C.F.A Nice Côte d'Azur	1 237 509	455 017
	Budget annexe Nice-Méridia	8 591 587	6 148 928
Total Investissement		501 979 697	508 746 320
TOTAL GENERAL		1 385 835 729	1 367 169 561

Ainsi, au vu de ces éléments , et pour l'exercice 2017 :

✓ les recettes totales (réelles et d'ordre) s'élèvent à :

- 883,86 M€ en section de fonctionnement.
- 501,98 M€ en section d'investissement.

✓ Les dépenses totales (réelles et d'ordre) s'élèvent à :

- 858,42 M€ en section de fonctionnement.
- 508,75 M€ en section d'investissement.

Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et prise en compte des résultats antérieurs de clôture, le résultat consolidé libre d'affectation au titre de l'exercice 2017 s'élève à la somme de 70 294 233,37 €.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDÉE

I.1- Les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre) : 883,86 M€

D'un montant total de 883 856 032 €, elles se ventilent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	Voté 2017 (en €)	Réalisé 2017 (€)	Dont recettes mutualisées	Dont recettes hors mutualisation
013	Atténuations de charges	3 162 545	3 587 299	908 225	2 679 074
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	199 830 398	213 184 149	75 258 329	137 925 820
73	Impôts et taxes	182 960 000	183 631 763	-	183 631 763
731	Impôts locaux (contributions directes et fiscalité reversée)	213 062 505	214 651 458	-	214 651 458
74	Dotations et participations	237 023 225	230 723 449	-	230 723 449
	<i>dont dotation globale de fonctionnement</i>	58 594 117	58 677 534	-	58 677 534
	<i>dont allocations compensatrices</i>	7 735 477	7 039 795	-	7 039 795
	<i>dont dotation de compensation pertes de bases de CET</i>	6 026 515	6 036 771	-	6 036 771
	<i>dont dotation globale de décentralisation</i>	821 000	821 741	-	821 741
	<i>dont participations et subventions</i>	163 846 116	158 147 608	-	158 147 608
75	Autres produits de gestion courante	11 308 145	13 025 292	5 808	13 019 484
Total recettes de gestion courante		847 346 818	858 803 410	76 172 362	782 631 048
76	Produits financiers	2 787 000	2 796 885	-	2 796 885
77	Produits exceptionnels	8 640 183	3 382 460	64 686	3 317 774
78	Reprises sur amortissements et provisions	110 000	69 967	-	69 967
Total recettes réelles		858 887 001	865 052 722	76 237 048	788 815 674
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 765 639	18 803 310	-	18 803 310
Total recettes d'ordre		20 765 639	18 803 310		18 803 310
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		879 649 640	883 856 032	76 237 048	807 618 984

I-1.1 Les recettes réelles de fonctionnement (865,05 M€)

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à la somme de 865 052 722 € sur l'exercice 2017. Elles sont en progression de +2,03% par rapport à l'exercice précédent.

Elles sont réparties de la manière suivante :

❖ Les recettes de gestion courante (858,8 M€)

Parmi les recettes réelles de fonctionnement, les recettes de gestion courante s'exécutent pour un total de 858 803 410 € (99,3% des recettes réelles).

Elles sont réparties selon les cinq postes suivants :

Chapitre	Libellé	Réalisé 2017
013	Atténuations de charges	3 587 299
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	213 184 149
73	Impôts et taxes (dont impôts locaux)	398 283 221
74	Dotations et participations	230 723 449
75	Autres produits de gestion courante	13 025 292
Total recettes de gestion courante		858 803 410

Le montant total est en augmentation de +4,94% par rapport à l'année précédente et se ventile en :

- ☐ 76 172 362 € de recettes mutualisées (+12,5%) ;
- ☐ 782 631 048 € de recettes hors mutualisation (+4,26%).

➤ Chapitre 013 « *atténuations de charges* » (3,59 M€)

Ce chapitre comptabilise 3 587 299 € de recettes dont 908 225 € de recettes au titre de la participation de la Ville de Nice et du C.C.A.S de Nice à la gestion des services communs.

Ces montants correspondent à la participation des agents au coût de délivrance des titres restaurants (soit 40% de leur valeur faciale de 8 €).

➤ Chapitre 73 « *impôts et taxes* » (398,28 M€)

Ce chapitre comptabilise 398 283 221 € de recettes fiscales réparties de la manière suivante :

Compte	Libellé	Réalisé 2016	Réalisé 2017
73111	Taxe d'habitation (TH)	85 795 915	85 968 688
73111	Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	52 261	51 269
73111	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	359 421	349 290
73111	Rôles supplémentaires de taxe foncière sur les propriétés non bâties	44 478	8 856
73111	Rôles supplémentaires de taxe d'habitation	1 009 413	885 982
73111	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	76 007 667	78 220 016
73111	Rôles supplémentaires de cotisation foncière des entreprises	3 710 173	2 145 220
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	32 108 359	32 552 044
73113	Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	6 451 587	8 237 588
73114	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	3 492 507	3 683 247
73111	Attributions de compensation (négatives)	1 049 222	1 148 906
73128	Versement SRU	711 440	1 400 352
Total impôts locaux (contributions directes et fiscalité reversée)		210 792 443	214 651 458
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	98 961 085	100 766 572
7331	Rôles supplémentaires de TEOM	934 940	285 873
7364	Prélèvement sur le produit des jeux (paris hippiques)	751 485	759 000
Total impôts et taxes (budget principal)		311 439 953	316 462 903
734	Versement transports	78 905 910	81 820 318
Total impôts et taxes (budget annexe des transports)		78 905 910	81 820 318
Total chapitre 73 – Impôts et taxes		390 345 863	398 283 221

Après reversement de 25 906 164 € au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (F.N.G.I.R) et de 3 071 270 € au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, ce chapitre enregistre une recette nette d'un montant total de 369 305 787 €, soit 42,69 % du montant des recettes réelles de fonctionnement.

Ce chapitre est en légère progression de + 2,03% par rapport à l'année 2016, essentiellement liée à une hausse du produit de la TASCOT (+ 27,68%).

✓ Les contributions directes (212,10 M€)

Il convient de rappeler que, depuis 2011, la Métropole perçoit des contributions directes qui se composent à la fois d'impôts ménages (taxes foncières sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation) ainsi que des impôts professionnels, tels que la cotisation foncière des entreprises (C.F.E), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E), l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (I.F.E.R), et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOT).

Ces contributions ont ainsi rapporté la somme de 212 102 200 € en 2017.

Les taux de fiscalité directe n'ont jamais évolué depuis la création de l'E.P.C.I. Les taux des taxes transférées consécutivement à la réforme de la taxe professionnelle ont été également maintenus à leur niveau antérieur.

- la fiscalité économique (124,84 M€)

Elle représente un montant de 124 838 115 € en 2017, soit 58,16% des recettes provenant des contributions directes.

Ce montant est réparti selon le tableau suivant :

Compte	Libellé	Réalisé 2016	Réalisé 2017
73111	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	76 007 667	78 220 016
73111	Rôles supplémentaires de cotisation foncière des entreprises	3 710 173	2 145 220
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	32 108 359	32 552 044
73113	Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOT)	6 451 587	8 237 588
73114	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	3 492 507	3 683 247
Total fiscalité économique		121 770 293	124 838 115

— La cotisation foncière des entreprises (C.F.E), assise sur la valeur locative des biens immobiliers destinés à l'activité des entreprises, représente un produit total de 80 365 236 € en 2017, dont 2 145 220 € au titre de rôles supplémentaires.

Le taux de la C.F.E est de 28,88 %. Il reste inchangé depuis la mise en place de cet impôt en 2010, conformément aux engagements pris par la Métropole.

Le produit de la C.F.E est en progression de + 2,91 % par rapport à l'année 2016, traduisant ainsi l'attractivité du territoire métropolitain et la pertinence des actions menées pour la renforcer.

— La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E) est due par les entreprises dont le chiffre d'affaires hors taxes est supérieur à 152 500 €, selon le principe de la territorialisation. Elle est répartie entre les établissements de l'entreprise située sur le territoire de l'E.P.C.I en fonction de l'effectif employé (2/3), et de la valeur locative des immobilisations imposées à la CFE (1/3).

Ce produit s'élève à 32 552 044 € en 2017, soit une variation de + 1,38%, traduisant un dynamisme économique des entreprises installées sur le territoire métropolitain.

La Métropole perçoit également deux autres recettes fiscales, à savoir :

– la taxe sur les surfaces commerciales (T.A.S.C.O.M) dont le produit vient en diminution de la D.G.F et s'élève à 8 237 588 €, en progression de + 27,68 %, résultant du versement en 2017 d'un acompte par les très grandes surfaces commerciales sur la taxe 2018 (estimé à environ 14 M€).

– l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), prélevée principalement sur les transformateurs électriques et les stations radioélectriques, représente un montant de 3 683 247 €, en progression de + 2,52% par rapport à 2016, résultant d'une hausse de 12,37% sur l'IFER perçue sur les stations radioélectriques.

Cette taxe est ventilée de la manière suivante :

- production photovoltaïque	:	7 941 €
- production d'électricité hydraulique	:	331 418 €
- transformateurs électriques	:	1 667 094 €
- stations radioélectriques	:	1 662 582 €
- canalisations de gaz	:	14 212 €

- la fiscalité ménages (87,26 M€)

Elle représente 87 264 085 € en 2017, soit 40,65% des recettes provenant des contributions directes.

Ce montant est ventilé selon le tableau suivant :

Compte	Libellé	Réalisé 2016	Réalisé 2017
73111	Taxe d'habitation (TH)	85 795 915	85 968 688
73111	Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	52 261	51 269
73111	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	359 421	349 290
73111	Rôles supplémentaires de taxe foncière sur les propriétés non bâties	44 478	8 856
73111	Rôles supplémentaires de taxe d'habitation	1 009 413	885 982
Total fiscalité ménages		87 261 488	87 264 085

Le montant global est stable par rapport à 2017, avec une légère hausse du produit principal de la taxe d'habitation et une diminution des rôles supplémentaires.

La fiscalité ménages comprend :

- La taxe d'habitation (TH), d'un montant de 85 968 688 €, qui constitue la principale recette fiscale directe de la Métropole. Elle représente 98,52 % de la fiscalité ménages ;
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), d'un montant de 51 269 €, auquel se rajoutent 8 856 € de rôles supplémentaires ;
- La taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties d'un montant de 349 290 €, anciennes parts départementale et régionale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, désormais perçues par la Métropole Nice Côte d'Azur.

✓ *Les autres produits fiscaux (186,18 M€)*

Ils s'élèvent à la somme de 186 181 021 €, et sont ventilés de la manière ci-après.

- Le produit des taxes parafiscales (183,63 M€), composé de :
 - la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M) qui constitue la principale recette, et s'élève à la somme de 101 052 445 € en 2017, dont 285 873 € de rôles supplémentaires.
Le taux d'imposition, soit 10,90 %, reste inchangé depuis 2005 sur le territoire métropolitain.
Son produit évolue de + 1,82% par rapport à l'exercice 2016.
 - le versement transports (V.T), prélèvement dû par les entreprises et établissements publics employant onze salariés et plus, qui constitue un produit affecté au budget annexe des transports.
Son produit, soit 81 820 318 €, représente ainsi 38,20% des recettes réelles de fonctionnement du budget annexe des transports. Il a progressé de + 3,69% par rapport à l'année précédente.
 - le prélèvement au titre des jeux et paris hippiques, fixé par l'article 85 de la Loi de finances pour 2013. Il est calculé au prorata des enjeux des courses hippiques, sur les territoires desquels sont ouverts au public un ou plusieurs hippodromes ; il est indexé annuellement sur les prix à la consommation, hors tabac.
Perçu pour la première fois en 2014 par la Métropole, en lieu et place des communes, le montant s'est élevé en 2017 à la somme de 759 000 €.
- Le produit de la fiscalité reversée (2,5 M€)

Ce produit représente 2 549 258€ en 2017, et comprend :

- Les attributions de compensation (AC) négatives qui s'analysent comme des "versements de fiscalité".

Elles représentent le solde négatif entre les ressources et charges transférées à la Métropole par les communes membres, après validation de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T) du 6 juillet 2017 du rapport définitif concernant les dix neuf communes membres de la Métropole, ainsi que des quatre communes intégrées au 1^{er} janvier 2014.

Le solde des AC négatives (neuf communes concernées) s'élève à la somme de 1 148 906 €.

- Les versements des prélèvements - loi solidarité et renouvellement urbains (S.R.U) qui correspondent à des prélèvements opérés au profit de la Métropole, en sa qualité de délégataire de l'Etat pour les Aides à la pierre, sur les communes membres en constat de carence au regard du nombre de logements sociaux.

A ce titre, le montant de ce produit s'est élevé en 2017 à la somme de 1 400 352 €, en progression de + 96,83% par rapport à 2016.

La hausse conséquente de ce versement SRU résulte des dispositions législatives de la loi du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et à la citoyenneté, qui a révisé les conditions d'exemption des communes du dispositif SRU, pour permettre le recentrage de l'application des obligations SRU sur les territoires sur lesquels la demande de logement social est avérée, et tout particulièrement les territoires agglomérés ou, à défaut, bien connectés aux bassins de vie et d'emploi.

➤ Chapitre 74 « dotations, participations et compensations d'exonération »
(230,72 M€)

Ce chapitre comptabilise 230 723 449 € de recettes, réparties selon les postes ci-après.

✓ Les concours financiers et compensations fiscales de l'Etat (75,08 M€)

Ils sont en forte diminution depuis 2013, dernière année avant la réduction drastique de la dotation d'intercommunalité destinée à participer au redressement des comptes publics de l'Etat.

Le détail par budget est le suivant :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evolution 2014-2017 (en %)
Dotation d'intercommunalité	31 972 934	21 535 959	11 188 827	6 414 108	-79,94
Dotation de compensation (ex. compensation suppression part salaires)	56 041 032	54 817 964	53 757 198	52 263 426	-6,74
Dotation générale de décentralisation - transports	821 741	821 741	821 741	821 741	-
Dotation générale de décentralisation - PLU	-	-	85 000	-	-
Compensations fiscales – pertes de bases de CET	-	10 501 839	7 800 942	5 200 628	sans objet
Dotation de compensation taxe professionnelle (DCTP)	825 887	825 887	825 887	825 887	-
Dotation unique des compensations TP	2 067 647	1 251 471	1 253 346	408 719	-80,23
Compensation exonérations de taxe d'habitation	5 226 508	5 866 864	5 131 193	6 641 332	+ 27,07
Total concours financiers et compensations fiscales (budget principal)	96 955 749	95 621 725	80 864 134	72 575 841	-25,15
Relèvement du seuil du versement transports (9 à 11 salariés) - BA transports	-	-	-	2 510 710	-
Total compensations (BA transports)	-	-	-	2 510 710	-
Total concours de l'Etat et compensations fiscales	96 955 749	95 621 725	68 421 961	75 086 551	-22,56

- La dotation d'intercommunalité, d'un montant de 6 414 108 € en 2017, est perçue par la Métropole au titre de l'article L. 5211-29 du code général des collectivités territoriales. Elle représentait, jusqu'en 2013, une somme de 60 € par habitant.

Après contribution au redressement des finances publiques, la dotation d'intercommunalité de la Métropole, à périmètre constant, a accusé une nouvelle baisse de - 46,38% pour l'année 2017, faisant suite à celles de - 10,32% en 2014, - 32,64% en 2015, et - 46,75% en 2016, portant ainsi le montant à 9,98 € par habitant seulement.

- La dotation de compensation, destinée à compenser la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle, entre 1999 et 2003, fait désormais partie de la dotation globale de fonctionnement. Elle

constitue une "variable d'ajustement" qui compense les hausses mécaniques d'autres composantes de la D.G.F (variations de la population.) et également l'augmentation en volume de dotations de péréquation auxquelles la Métropole ne peut prétendre (DSU et DSR, DNP...).

Cette dotation a diminué de -6,74 % par rapport à 2014 pour s'élever en 2017 à 52 263 426 €.

- La dotation générale de décentralisation (D.G.D) constitue la contrepartie financière de transferts de compétences auparavant exercés par l'Etat.

En sa qualité d'autorité organisatrice des transports urbains, la Métropole Nice Côte d'Azur bénéficie de la dotation générale de décentralisation des autorités compétentes pour l'organisation des transports urbains (D.G.D - A.C.O.T.U) au titre des "transports scolaires". Le montant reste inchangé depuis 2011, et s'élève à la somme de 821 741 €.

- Les allocations compensatrices (compensation au titre des exonérations de taxe professionnelle et compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation) visent à compenser les diverses mesures nationales ayant entraîné une perte de produit fiscal des collectivités et établissements bénéficiaires (ex allocations relatives à la taxe professionnelle, réductions pour créations d'établissement, diminution de taxe d'habitation pour les personnes de condition modeste...).

D'un montant de 13 076 566 € en 2017 au budget principal, elles jouent le rôle de "variables d'ajustement" au sein de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat.

A cela, il convient de rappeler que la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, adoptée le 10 juillet 2015, a prévu le relèvement, à compter de l'année 2016, du seuil d'assujettissement au versement transports de 9 à 11 salariés.

L'article 15 de la loi de finances pour 2016 avait prévu que cette perte de recettes serait compensée, mais les modalités de calcul de la compensation due au titre de cette mesure nécessitaient un décret d'application. C'est en fait la loi de finances rectificative pour 2016 qui a défini les modalités de calcul de cette compensation.

Ainsi, la compensation est calculée en supposant invariante la proportion du produit global apporté par les entreprises de 9 à 11 salariés en 2015, dernière année avant l'exonération, cette mesure s'appliquant dès 2016.

Pour la Métropole, le montant de cette compensation, estimé à 1 255 355 € pour 2016, et 1 255 355 € pour 2017, s'est soldé par une recette au budget annexe des transports, au titre de ces deux années, d'un montant de 2 510 710 €.

Ce montant compense, avec décalage d'un an, intégralement la perte de recettes due à l'augmentation du nombre de salariés (9 à 11) pour ces deux années. Le versement de la compensation 2017 ne sera effective qu'en février 2018.

✓ *Les dotations de compensation au titre des compétences transférées :*

☐ *Conseil Départemental des Alpes-Maritimes (62,2 M€)*

☐ *Conseil Régional SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR (3,38 M€)*

Les dotations de compensation du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, ainsi que de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, correspondent au coût des charges transférées lors de la

création de la Métropole en 2012. Initialement, ces dotations de compensation étaient indexées sur l'évolution nationale de la D.G.F, conformément à l'article 12 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales. Afin de respecter le principe de la neutralité budgétaire de ces transferts, la loi a confié à la C.L.E.R.C.T, présidée par le Président de la Chambre Régionale des Comptes territorialement compétente, le soin de fixer le montant de la dotation de compensation due par le Département et la Région au titre de ces transferts.

La loi de Finances rectificative pour 2015 a supprimé cette indexation, de telle sorte que ces dotations sont désormais figées.

Ainsi, la dotation de compensation versée par le Département des Alpes-Maritimes, pour les transferts de compétences liées aux routes, aux transports scolaires ainsi qu'à la promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques lors de la création de la Métropole en 2012, est désormais, depuis 2015, figé à 44,16 M€/an.

La CLERTC (Commission Locale d'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées) avait arrêté cette évaluation à 50M€ dans son rapport du 12/7/2012 . Cela représente donc pour la Métropole une perte cumulée de plus de 20M€, de 2013 à 2017, ainsi qu'illustré par le tableau ci après.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Création de la Métropole Nice Côte d'Azur au 1er janvier 2012	50 000 000	50 278 900	48 601 898	44 160 156	44 160 156	44 160 156

2012	2013	2014	2015	2016	2017
MONTANT DE LA DOTATION DE COMPENSATION	MONTANT DE LA DOTATION DE COMPENSATION	MONTANT DE LA DOTATION DE COMPENSATION	MONTANT DE LA DOTATION DE COMPENSATION	MONTANT DE LA DOTATION DE COMPENSATION	MONTANT DE LA DOTATION DE COMPENSATION
50 000 000 €	50 278 900 €	48 601 898 €	44 160 156 €	44 160 156 €	44 160 156 €
			perte de - 4 441 742 €	perte de - 4 441 742 €	perte de - 4 441 742 €
		perte de - 1 677 002 €	perte de -1 677 002 €	perte de -1 677 002 €	perte de -1 677 002 €

Perte annuelle par rapport à l'exercice 2013	-1 677 002 €	-6 118 744 €	-6 118 744 €	-6 118 744 €
---	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Perte cumulée à la fin de l'année 2017	-20 033 234 €
---	----------------------

Celle de la Région SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR, au titre du transfert de la compétence « promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques », est, quant à elle inchangée, depuis 2012.

Pour 2017, l'état des dotations de compensation reçues par la Métropole Nice Côte d'Azur, au titre des transferts de compétences est le suivant :

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES		En €
Budget principal : création de la Métropole + intégration de 4 communes en 2014 (Gattières, Le Broc, Gillette et Bonson) + article 90 de la loi NOTRe « fonds de solidarité pour le logement » « aides aux jeunes en difficulté » et « actions de prévention spécialisées auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu »)		48 817 787
Budget principal : régularisation des dotations de l'exercice 2016-2017		1 566 279
Budget principal : remboursement annuel de la dette transférée (*)		10 802 943
Budget annexe des activités portuaires : application de l'article 22 de la Loi NOTRe de la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion du port de Nice (port Lympia), au 1 ^{er} janvier 2017		467 418
Budget annexe des transports : transfert de la compétence des transports du Département vers la Région au 01/01/2017 et au 01/09/2017 pour les transports scolaires		556 489
TOTAL DOTATIONS VERSEES PAR LE DEPARTEMENT		62 210 916
REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR		
Budget principal : Au titre de la création de la Métropole NCA (compétence promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques)-Inchangé depuis 2012		10 976
Budget annexe des Transports : transfert de la compétence des transports du Département vers la Région au 01/01/2017 et au 01/09/2017 pour les transports scolaires		3 373 354
TOTAL DOTATIONS VERSEES PAR LA REGION		3 384 330

(*) en vertu de l'article 4 de la convention financière du 3 février 2012, la Métropole Nice Côte d'Azur et le Département des Alpes-Maritimes ont convenu de transférer, à compter de l'exercice 2013, une partie de l'encours de la dette du Département corrélativement au transfert de compétences et d'actifs, constitué du domaine public routier départemental sur le territoire de la Métropole.

Ainsi, la compensation financière, à l'euro près, des annuités en capital, n'est pas intégrée dans la dotation de compensation des charges transférées. Elle est versée annuellement par le Département des Alpes-Maritimes à la Métropole Nice Côte d'Azur, et intervient jusqu'à l'extinction complète de l'encours transféré, sur la base d'un état récapitulatif établi par la Métropole Nice Côte d'Azur.

✓ Les subventions et participations diverses (12,53 M€)

Les subventions et participations diverses reçues en 2017 par divers partenaires financiers, tous budgets confondus au titre du fonctionnement de la Métropole, se sont élevées à la somme de 12 529 363 €. Ces recettes sont en augmentation de + 5,88% par rapport à l'an passé.

Le tableau ci-après retrace les principaux produits encaissés en 2017 selon les budgets concernés :

BUDGETS	NATURE DE LA RECETTE		REALISE 2016 (en €)	REALISE 2017 (en €)
Budget principal	Etat	Agence de l'eau- contrat de baie et caractéristique fonds marins	26 701	87 236
		Politique de la Ville (ANRU – PNRQAD)	910 316	146 595
		AMO Ecocité	30 026	-
		DDTM - NATURA 2000	109 144	-
		ADEME - solde subvention MED3R	-	536 952
		FIPHP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)	275 268	597 379
	Sous-total Etat		1 351 455	1 368 162
	Région SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	Cellule animation	22 050	-
		Politique de la Ville	97 041	44 100
		Plateforme-Rénovation énergétique	15 664	-
	Sous-total Région SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR		134 755	44 100
	Département des A-M	Interventions économiques	68 220	-
		R.S.A	231 000	247 000
	Sous-total Département des A-M		299 220	247 000
	Fonds structurels européens	ADEME – FEDER - PLEE Projet CITYOPT FSE -PLIE Projet URBAN EMPATHY solde subvention globale - FEDER FAU Projet SMART GRID Actions économiques et gestion du territoire Projet TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la croissance verte)	621 122	-
			74 060	5 296
			679 003	1 572 712
			6 547	-
			-	37 087
			151 859	-
-			48 000	
204 965			-	
-			200 000	
Sous-total Fonds structurels européens		1 737 556	1 863 095	
TOTAL Budget PRINCIPAL			3 522 986	3 522 357

BUDGETS	NATURE DE LA RECETTE		REALISE 2016 (en €)	REALISE 2017 (en €)
BA des Transports	Département des A-M	Lignes régulières de voyageurs	2 940 994	-
		Desserte du CADAM	297 537	368 848
		Transports scolaires	1 043 079	-
	Sous-total Département des A-M		4 281 610	368 848
	Communes	Remboursement de navettes - participations lignes	104 699	40 908
			Sous-total communes	
	Etat	CDC - autopartage de véhicules électriques	-	411 600
Sous-total Etat		0	411 600	
TOTAL Budget Annexe des TRANSPORTS			4 386 309	821 356
BA Assainissement Collectif et non Collectif	Agence de l'eau	Primes d'épuration	3 860 919	3 867 807
	Département des A-M	Extension réseau assainissement (Vésubie)	63 647	-
TOTAL BA ASSAINISSEMENT COLLECTIF et NON COLLECTIF			3 924 566	3 867 807
BA C.F.A Nice Côte d'Azur	Région SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR Employeurs	Participation gestion CFA	-	3 261 881
		taxe d'apprentissage	-	1 040 602
	Etat	DIRECCTE SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR - parcours réussite apprentissage	-	15 360
	TOTAL budget annexe du C.F.A Nice Côte d'Azur		-	4 317 843
TOTAL GENERAL SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			11 833 861	12 529 363

✓ *Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes (80,02 M€)*

Il convient enfin de noter qu'en 2017, la Métropole a procédé à divers flux croisés inter-budgets, pour un montant total de 80 025 000 €, ventilé en :

- 78 000 000 € de subvention d'équilibre au budget annexe des transports ;
- 1 895 000 € de subvention d'équilibre au budget annexe des parcs de stationnement ;
- 130 000 € de subvention d'équilibre au budget annexe du centre de formation des apprentis Nice Côte d'Azur.

✓ *Chapitre 70 "produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine public" (213,18 M€)*

En contrepartie des services publics rendus aux usagers, la Métropole Nice Côte d'Azur a encaissé une somme de 213 184 149 € de recettes, réparties entre les différents budgets comme suit :

Budgets	2016 (en €)	2017 (en €)	Taux d'évolution (en %)
Budget principal	83 812 471	90 654 543	+8,16
Budget annexe des transports	43 027 075	45 380 723	+5,47
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	59 288 280	62 099 754	+4,74
Budget annexe de l'eau	6 012 791	9 308 038	+54,82
Budget annexe de la régie autonome des M.I.N d'azur	4 044 191	4 052 747	+0,2
Budget annexe des activités portuaires	1 167 809	1 320 826	+13,11
Budget annexe du C.F.A Nice Côte d'Azur	-	351 853	Sans objet
Budget annexe Nice Méridia	6 000 000	-	Sans objet
Budget annexe des parcs de stationnement	-	15 665	Sans objet
TOTAL	203 352 617	213 184 149	+4,83

Les produits des services représentent 24,64% du montant des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2017.

Ces produits ont globalement augmenté de +4,83% par rapport aux produits constatés l'an passé. La hausse la plus significative sur le budget annexe de l'eau (+54,82%) est liée notamment à des remboursements de surtaxe d'abonnement pratiqués en 2016 et 2017 sur les abonnés par le délégataire VEOLIA.

Les principaux produits perçus sur l'année 2017 au titre de l'exercice des différentes compétences métropolitaines sont détaillés dans le tableau ci après :

BUDGETS	Nature de la recette	Exécuté 2016 (en €)	Exécuté 2017 (en €)
Budget Principal	Participation de la Ville de Nice et du CCAS de Nice aux dépenses de fonctionnement de la gestion mutualisée	69 103 603	72 519 591
	Participation des budgets annexes aux charges d'administratiton générale du budget principal	-	3 156 333
	Participation des communes à la mise à disposition du service instruction des permis de construire	447 958	523 283
	Remboursement prestations mutualisées par Régie Lignes d'Azur, Régie Eau d'Azur et Région	-	359 397
	Mise à disposition de personnel	598 074	672 837
	Mise à dispositon du réseau de fibre optique	-	13 386
	Recyclage des déchets, dépôts dans les déchetteries	9 277 441	7 774 680
	Redevance spéciale ordures ménagères	2 751 392	3 956 657
	Remboursement élections régionales	196 075	-
	Redevance d'occupation du domaine public	1 083 389	1 048 606

	(voirie-éclairage public)		
	Diverses analyses de l'eau et de l'air (laboratoire de l'environnement)	144 277	-
	Prestations de matérialisation au sol des sorties de garages - remboursement par les riverains	28 956	40 403
	Vente divers ouvrages	29 022	-
	Régie publicitaire du tramway	56 904	468 262
	Régie "accueil des gens du voyage"	67 220	63 945
	Redevances d'archéologie préventive	4 974	13 644
	Prestations d'accompagnement pépinières d'entreprises et Goût de Nice	23 186	43 519
BA des transports	Recettes provenant de la billetterie des transports urbains (scolaire et lignes régulières)	43 002 323	44 742 558
	Régie publicitaire sur tramway	-	607 143
	Remboursement de mise à disposition d'agents	-	7 410
	Redevance occupation domaine public "vélos Bleus"	24 752	23 612
BA de l'assainissement collectif et non collectif	Redevance d'assainissement	58 161 753	61 595 058
	Participation financière à l'assainissement collectif (PFAC)	596 012	290 384
	Contrôle réseau assainissement non collectif	156 600	84 650
	Remboursement d'analyses diverses	154 049	129 662
	Remboursement des extensions de réseau jusqu'aux boîtes de branchement par les usagers	219 866	-
BA de l'eau	Redevances versées par les délégataires	2 712 852	7 070 192
	Vente d'eau au SIEVI	197 388	178 938
	Remboursement par la Régie Eau d'Azur des personnels mis à disposition à titre onéreux	2 203 095	2 058 908
	Remboursement des travaux réalisés sur le réseau d'eau potable par les usagers	195 526	-
	Remboursement de frais par le budget principal	114 372	-
	Redevance prélèvement Agence de l'Eau	589 558	-
BA des activités portuaires	Produits des redevances domaniales	1 167 809	1 213 837
	Régie "activités portuaires"	-	106 989
BA de la régie autonome des MIN d'Azur	Produit des redevances facturées aux usagers	4 044 191	4 052 747
BA du CFA Nice Côte d'Azur	Prestations formations et participation des apprentis aux dépenses d'internat	-	351 853
BA des parcs de stationnement	Remboursement prestations assurées pour la Régie Parcs d'Azur	-	15 665
BA Nice Méridia	Cession de terrains aménagés	6 000 000	-
TOTAL PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES		203 352 617	213 184 149

✓ Chapitre 75 "*autres produits de gestion courante*" (13,03 M€)

D'un montant total de 13 025 292 €, il s'agit de recettes diverses et produits accessoires, au titre de l'exercice des compétences de la Métropole ou de l'optimisation de la gestion de son patrimoine, qui se ventilent entre les différents budgets selon le tableau ci-après.

Budgets	Nature de la recette	Exécuté 2017 (en €)
Budget principal	Revenus des locations d'immeubles	3 106 617
	Redevance versée par le délégataire du crématorium de Nice (transfert de la compétence au 01/01/2016)	803 992
	Participation de la Ville de Nice aux frais de nettoyage lors des diverses manifestations	256 506
	Remboursement de la taxe foncière par la SONITHERM	94 550
	Remboursement de titres restaurants millésimés	54 622
	Produits divers de gestion courante (charges, foncier..)	1 217 103
BA des parcs de stationnement	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	919 133
	Refacturation de la TEOM aux délégataires	165 771
	Locations places de stationnement	12 111
BA des transports	Relèvement du seuil du versement transports (9 à 11 salariés)	2 510 710
	Redevance location de panneaux publicitaires sous abris de voyageurs	916 990
	Recettes "vélos bleus" + « Autos bleues »	726 173
	Redevance d'occupation de terrains	38 468
BA de l'assainissement collectif et non collectif	Participation versée par le syndicat intercommunal d'assainissement des communes de la Colle sur Loup, Villeneuve Loubet, St-Paul de Vence et Roquefort les Pins aux charges d'exploitation de la station d'épuration de Cagnes sur Mer	1 235 186
	Revenus des locations d'immeubles	13 524
BA de l'eau	Location de terrains pour des antennes-relais	28 218
BA de la régie autonome des MIN d'Azur	Redevances d'occupation des terrains du MIN et refacturation aux locataires de divers frais (fluides,impayés..)	388 463
BA des activités portuaires	Refacturation aux fermiers et concessionnaires de la taxe foncière	537 155
TOTAL PRODUITS DE GESTION COURANTE		13 025 292

❖ Les produits financiers et exceptionnels (6,18 M€)

Ils s'élèvent à la somme de 6 179 345 € et sont ventilés selon les chapitres suivants :

✓ Chapitre 76 "*produits financiers*" (2,8 M€)

Parmi ces produits, d'un montant total de 2 796 885 €, figurent au :

o Budget principal

- ❑ 2 701 000 € de dividendes versés au titre d'actions détenues dans le capital de la société Aéroport Nice Côte d'Azur ;
- ❑ 8 602 € au titre de remboursements par le SIVOM de la Tinée d'intérêts d'emprunts transférés à la Métropole.

o Budget annexe de l'eau

- ❑ 87 283 € au titre de remboursements par la Régie Eau d'Azur d'intérêts d'emprunts transférés à la Métropole.

✓ Chapitre 77 "*produits exceptionnels*" (3,38 M€)

D'un montant total de 3 382 460 €, les produits exceptionnels se ventilent entre les différents budgets de la Métropole comme suit :

Budgets	Nature de la recette	Exécuté 2017 (en €)
Budget principal	Indemnisations de sinistres par les assurances	733 346
	Cessions diverses (immobilières, véhicules et composteurs)	398 588
	Remboursements de dépôts sauvages	125 640
	Mandats annulés sur exercices antérieurs	85 556
	Pénalités sur marchés	58 593
	Condamnations contentieuses	12 941
BA des transports	Pénalités sur marchés	83 481
	Régularisation de charges pour fait de grève	63 695
	Condamnations contentieuses	1 000
BA de l'assainissement collectif et non collectif	Condamnations contentieuses	4 000
	Indemnisations de sinistres par les assurances	1 872
	Cessions de véhicules et de matériels	1 600
	Produits exceptionnels divers	31 949
BA de l'eau	Remboursement condamnation SIECL	1 746 441
	Indemnisations de sinistres par les assurances	3 401
BA des activités portuaires	Mandats annulés sur exercices antérieurs	18 816
BA de la régie autonome des MIN d'Azur	Indemnisations de sinistres par les assurances	7 026
	Produits exceptionnels divers	4 515
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 382 460

✓ Chapitre 78 "*reprises sur amortissements et provisions*" (0,07 M€)

Totalisant une somme de 69 967 €, ce chapitre se retrouve sur le budget annexe de la régie autonome des M.I.N d'azur au titre de créances dont le recouvrement s'avère fortement compromis.

I-1.2 Les recettes d'ordre de fonctionnement (18,80 M€)

Avec un montant de 18 803 310 €, elles comprennent essentiellement les amortissements de subventions transférables ainsi que les différences sur réalisations d'actifs.

Ces écritures trouvent leur contrepartie en dépenses d'ordre d'investissement.

I.2 - Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) : 858,42 M€

Tous budgets consolidés, ces dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de 858 423 240€, et se ventilent entre les différents chapitres budgétaires comme suit :

Chapitre	Libellé	Voté 2017 (en €)	Réalisé 2017 (en €)	Dont dépenses mutualisées	Dont dépenses hors mutualisation
011	Charges à caractère général	315 179 730	307 433 583	23 555 086	283 878 497
012	Charges de personnel	202 080 237	199 786 002	69 460 207	130 325 795
014	Atténuations de produits	90 477 434	90 265 909	-	90 265 909
65	Autres charges de gestion courante	108 280 033	103 663 637	4 204 630	99 459 007
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	261 500	243 589	-	243 589
Total dépenses de gestion courante		716 278 934	701 392 720	97 219 923	604 172 797
66	Charges financières	42 726 500	36 607 037	-	36 607 037
67	Charges exceptionnelles	37 021 228	35 911 190	141 539	35 769 651
68	Dotations aux provisions	150 000	75 841	-	75 841
69	Impôts sur les bénéfices	150 000	142 652	-	142 652
022	Dépenses imprévues	3 684 550	-	-	-
Total dépenses réelles		800 011 212	774 129 440	97 361 462	676 767 978
023	Virement à la section d'investissement	75 282 361	-	-	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 929 865	84 293 800	-	84 293 800
Total dépenses d'ordre		165 212 226			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		965 223 438	858 423 240	97 361 462	761 061 778
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 433 418			

I-2.1 Les dépenses réelles de fonctionnement (774,13 M€)

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent, pour l'exercice 2017, à la somme totale de 774 129 440 €. Elles sont en augmentation de + 6,56% par rapport à l'année précédente.

Cette hausse est pour partie liée à la création au 1^{er} janvier 2017 du nouveau budget annexe du centre de formation des apprentis qui a généré pour plus de 4,39 M€ de charges supplémentaires sur le budget consolidé, ainsi que les compétences transférées par le Département des Alpes-Maritimes au titre notamment des articles 22 et 90 de la Loi NOTRe.

Elle est due également à :

- la hausse au chapitre 65 du montant de la subvention d'équilibre versée au budget annexe des Transports (57 M€ en 2016, 78M€ en 2017, soit +36,8%) ;
- au chapitre 67, à des règlements exceptionnels au titre :

- de la remise gracieuse du débet du précédent comptable public (2,77 M€) ;
- de la condamnation du SIECL (1,7M€) ;
- de paiements d'intérêts à la société EUROVIA au titre de la ligne T1 (1,6M€) ;
- de règlements transactionnels CIA au titre de la ligne Ouest/Est (+0,5M€)

Elles se répartissent selon les chapitres ci après :

Chapitre	Libellé	Réalisé 2016 (en €)	Réalisé 2017 (en €)	Evolution (en %)
011	Charges à caractère général	303 908 916	307 433 583	+1,16
012	Charges de personnel	188 894 716	199 786 002	+5,77
014	Atténuations de produits	89 125 796	90 265 909	+1,28
65	Autres charges de gestion courante	77 313 390	103 663 637	+34,08
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	109 841	243 589	+122,94
Total dépenses de gestion courante		659 352 659	701 392 720	+6,38
66	Charges financières	36 991 389	36 607 037	-1,04
67	Charges exceptionnelles	29 975 534	35 911 190	+19,8
68	Dotations aux amortissements et provisions	50 064	75 841	+51,49
69	Impôts sur les bénéfices	100 976	142 652	+41,27
022	Dépenses imprévues	-	-	-
Total dépenses réelles		726 470 622	774 129 440	+6,56

❖ Les charges de gestion courante (701,4 M€)

Totalisant 701 392 720 € de dépenses, les charges de gestion courante représentent 90,6 % des dépenses réelles de fonctionnement pour 2017.

Le montant total est en augmentation de +6,38% par rapport à l'exercice précédent et se ventile en :

- ☐ 97 219 923 € de dépenses mutualisées ;
- ☐ 604 172 797€ de dépenses hors mutualisation.

✓ Chapitre 011 "*charges à caractère général*" (307,43 M€)

D'un montant total de 307 433 583 €, les charges à caractère général se répartissent sur chacun des budgets, en fonction des compétences et politiques métropolitaines, de la manière suivante :

Budget	Réalisé 2017 (en €)
Budget principal	106 835 043
Budget annexe des transports	162 158 650
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	28 357 355
Budget annexe de l'eau	3 101 327
Budget annexe des activités portuaires	1 034 572
Budget annexe des parcs de stationnement	2 624 611
Budget annexe de la régie autonome des M.I.N d'Azur	2 188 249
Budget annexe du centre de formation des apprentis Nice Côte d'Azur	1 133 775
TOTAL GENERAL	307 433 583

Ces charges représentent 39,71 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2017, et sont en hausse de + 1,16 % par rapport à l'an passé.

Elles sont détaillées ci-après selon les compétences métropolitaines.

➤ Les transports (162,15 M€)

Il s'agit du transport scolaire, du transport public de voyageurs ainsi que des activités qualifiées de transport durable, à savoir les « vélos bleus » en libre service ainsi que « l'auto-partage » via des véhicules électriques répartis sur le territoire métropolitain.

Ainsi, les dépenses à caractère général de cette compétence recouvrent notamment :

- le montant de la contribution financière versée à la régie lignes d'azur, pour un montant de 140 586 375 € ;
- le coût des compensations financières à verser aux transporteurs en charge des lignes départementales, au titre des lignes entrant dans le périmètre métropolitain, pour une somme de 7 269 409 € ;
- le coût des marchés relatifs aux transports scolaires pour 5 536 022 € ;
- le coût du marché relatif à la gestion des « vélos bleus » pour 3 159 034 € ;
- les dépenses d'experts, de géomètre, d'indemnités de C.I.A, et de conseils au titre de la réalisation de la ligne Ouest/Est du tramway pour 1 435 109 € ;
- la participation aux dépenses d'administration générale du budget principal pour 867 831 € ;
- les enquêtes en terme de mesure de la qualité de service des transports, de satisfaction des usagers, de lutte contre la fraude, ainsi que des études de restructuration du réseau pour 817 434 € ;
- le paiement de loyers et de charges locatives, de redevance d'occupation domaniale (notamment du terrain de Drap) et de la base vie M.I.N du tramway Ouest/Est pour 708 097 € ;
- le paiement de taxes foncières pour 561 062 € ;
- les frais relatifs au conventionnement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, avec le SDIS 06 (organisation de la lutte incendie) et de redevance avec l'Aéroport Nice Côte d'Azur, pour 408 569 € ;
- les frais d'espaces publicitaires, d'annonces, d'affiches, de plaquettes diverses sur l'évolution des travaux de la ligne Ouest/Est du tramway pour un montant de 276 951 € ;
- le paiement de primes d'assurances pour 225 917 € ;
- le coût d'entretien du mobilier urbain pour 168 017 € ;
- des consommations de fluides, de téléphonie et carburants, du nettoyage divers de bâtiments pour 87 116 € ;
- la location de bâtiments modulaires pour le chantier du tramway d'un montant de 51 707 € .

➤ Le développement durable et l'environnement (75,44 M€)

Les charges à caractère général de cette compétence métropolitaine recouvrent entre autres :

- L'assainissement collectif, comprenant l'exploitation des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement ainsi que l'assainissement non collectif (analyse et contrôle des installations tant nouvelles qu'existantes), pour un montant de 28 357 355 € ;
- La collecte, l'évacuation ainsi que le traitement et la valorisation des déchets, pour un total de 33 586 111 € ;
- La propreté urbaine, comprenant notamment le nettoyage mécanisé des chaussées, le nettoyage des lieux publics et des marchés de plein air pour 5 243 940 € ;
- L'achat d'eau en gros ainsi que le reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance pollution, pour 3 101 327 € ;

- Diverses actions en faveur de la protection de l'environnement et de la biodiversité (curage préventif d'avaloirs, sécurisation des plages, débroussaillage, exploitation du réseau des eaux pluviales, ainsi que des travaux de conditionnement climatique) et mise en œuvre de projets (Air SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR, Natura 2000, Agenda 21) pour 5 149 957 €.

➤ Les routes métropolitaines, l'éclairage public et les parcs de stationnement (17,92 M€)

Les dépenses se répartissent comme suit :

- La maintenance des équipements structurants de la voirie métropolitaine et des ouvrages d'art sur le territoire métropolitain, pour 8 447 395 € ;
- l'éclairage public sur voirie, pour 6 850 384 € ;
- le remboursement aux délégataires de service public des franchises horaires dans les parcs de stationnement métropolitains, pour 2 624 611 €.

➤ Le développement économique (3,04 M€)

Il s'agit d'insuffler un dynamisme sur le territoire en attirant de nouvelles entreprises et en favorisant le développement de celles qui y sont déjà implantées au travers des actions suivantes :

- études et prestations afin de créer et développer les zones d'activité économique métropolitaines ;
- actions de promotion et de communication (participations aux salons MIPIM, SIMI, entrepreneuriales cadre-emploi notamment, publications, etc.) ;
- soutien et développement de l'activité économique du moyen et haut pays ;
- mise en place d'outils stratégiques d'analyse et de pilotage du développement du territoire (prestations d'intelligence économique, observatoire de l'investissement, études d'urbanisme commercial) ;
- actions en faveur de la réussite du projet Nice premium (accompagnement du entre européen d'entreprises innovantes (CEEI) et de l'institut méditerranéen du risque, de l'environnement et du développement durable (IMREDD) ;
- gestion des marchés d'intérêt national ;
- gestion des ports de plaisance.

➤ L'urbanisme, l'aménagement opérationnel et le foncier (1,5 M€)

La Métropole réalise pour le compte des communes membres des études programmatiques, des expertises techniques et des évaluations de travaux dans le cadre des futures opérations d'aménagement.

Enfin, elle conduit pour le compte des communes qui la sollicitent l'ensemble des procédures d'adaptation des documents de planification (plan d'occupation des sols, plan local d'urbanisme) ainsi que la prescription du plan local d'urbanisme intercommunal.

➤ Le logement, la politique de la Ville, le renouvellement urbain et la politique d'insertion (5,15 M€)

Il s'agit des dépenses permettant :

- ✓ d'assurer l'accompagnement du programme d'intérêt général (P.I.G) de la Métropole, des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H) haut pays et du programme national de rénovation des quartiers anciens dégradés (P.N.R.Q.A.D), et de la maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS) / relogement dans le cadre du programme local de l'habitat métropolitain,
- ✓ de participer à la mise en œuvre des opérations de rénovation urbaine (dépenses d'entretien, de gardiennage, d'information des habitants des ensembles en cours de rénovation),
- ✓ d'assurer les actions du P.L.I.E et du contrat de ville,
- ✓ d'assurer la gestion et le développement du centre de formation d'apprentis de la Métropole,
- ✓ d'assurer la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.

➤ L'administration (29,46 M€)

Le montant brut de ces dépenses se décompose en dépenses administratives des services communs exposées pour le compte de la Ville de Nice, du C.C.A.S de Nice et de la Métropole, et en dépenses fonctionnelles exposées pour les seuls besoins administratifs de la Métropole, soit un montant total de 29 463 007 €.

De même, sur la base de l'article 22 de la Loi NOTRe, le Département des Alpes-Maritimes a transféré à la Métropole la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion du port de Nice (port Lympha). D'un point de vue comptable, cette gestion s'exerce sur le budget annexe des activités portuaires.

Par ailleurs, la définition de l'intérêt métropolitain de la compétence cimetièr, rendue nécessaire de par la Loi MAPTAM, a eu pour conséquence le transfert du cimetière Antares de la Ville de Nice vers la Métropole.

Enfin, par délibération du 30 septembre 2016, le Conseil métropolitain a approuvé le principe du transfert de l'autorité de gestion du Centre de Formation des Apprentis de Carros, de la commune de Carros vers la Métropole dénommé « *Centre de Formation d'Apprentis de la Métropole Nice Côte d'Azur* ». Les charges à caractère général de cette compétence transférée se sont élevées à 1 133 775 €.

✓ Chapitre 012 "*charges de personnel et frais assimilés*" (199,79 M€)

D'un montant total de 199 786 002 €, ces charges représentent 25,80% des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2017.

Elles se répartissent sur chacun des budgets métropolitains de la manière suivante :

Budget	Réalisé 2017
Budget principal	179 900 187
Budget annexe des transports	4 657 709
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	6 783 149
Budget annexe de l'eau	2 302 172
Budget annexe des activités portuaires	861 159
Budget annexe des parcs de stationnement	110 275
Budget annexe de la régie autonome des M.I.N d'Azur	1 914 843
Budget annexe du centre de formation des apprentis Nice Côte d'Azur	3 256 508
TOTAL GENERAL	199 786 002

Les charges de la masse salariale, qui restent le second poste de dépenses de la Métropole après les charges de fonctionnement à caractère général, progressent de + 5,77 % par rapport à 2016.

L'évolution des charges de personnel 2017, au regard de l'année précédente, est essentiellement la conséquence :

- De dépenses obligatoires de portée nationale pour un montant global de 2,17 M€ se décomposant comme suit :
 - o Augmentation des cotisations retraite C.N.R.A.C.L et I.R.C.A.N.T.E.C et maintien de la G.I.P.A pour 0,135 M€ ;

- o Intégration dans la rémunération des agents de catégories A et C d'une part des primes avec majoration de la cotisation employeur et revalorisation des grilles indiciaires pour 0,802 M€ ;
- o Augmentation du point d'indice, soit le portage en année pleine de l'augmentation intervenue au 1^{er} juillet 2016 cumulée avec l'augmentation du 1^{er} février 2017 pour 1,238 M€.
- De l'intégration du budget annexe de la régie autonome du centre de formation des apprentis Nice Côte d'Azur pour un montant exécuté de 3,26 M€ ;
- Du transfert de 10 agents ETP (Equivalent Temps Plein) sur le budget principal au titre du transfert des compétences sociales (Art.90), soit 408 493€, et de 4 agents ETP sur le budget annexe des activités portuaires, au titre du transfert du Port de Nice (Art.22), soit 200 528€ ;
- De l'extension du périmètre des services communs pour un montant de 2,6 M€, la Métropole percevant en contrepartie et à due concurrence, une participation de la Ville de Nice et du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nice.
- De dépenses liées à la politique de la Métropole en faveur du bien-être au travail et de la prévention de la précarité pour un montant de 1,120 M€ dont 1,020 M€ prévu au titre de la progression de carrières des agents (avancements de grades et promotions internes, nominations après réussite à concours) et 0,1 M€ prévu au titre de la contribution de l'employeur à la prévoyance en année pleine (mesure mise en œuvre dès 2015, aux fins d'encourager les agents à cotiser à un contrat de groupe, avec participation de l'employeur, pour assurer le maintien du salaire et des primes en cas d'arrêt maladie).

Ainsi, hors mesures gouvernementales et modification de périmètre, la masse salariale de la Métropole en 2017 n'a été majorée que de 0,25 % d'évolution par rapport à l'exercice 2016.

Les différentes mesures prises par la Métropole, depuis maintenant plusieurs exercices, aux fins de maîtriser les charges de personnel (non remplacement de tous les départs à la retraite, rationalisation du recours aux heures supplémentaires et du nombre des contractuels, réorganisation et modernisation de l'administration, développement de la mutualisation), permettent avec succès de contenir l'évolution de la masse salariale tout en assurant aux agents du service public des conditions de travail et de promotion favorables.

Budget	Nature de la dépense	CA 2016	CA 2017
MASSE SALARIALE	Budget principal - hors services communs	104 673 449	105 415 007
	Budget principal - services communs	63 093 394	67 839 804
	Budget annexe des transports	3 966 589	4 531 453
	Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	5 446 016	6 620 013
	Budget annexe de l'eau	2 323 050	2 227 580
	Budget annexe des parcs de stationnement	152 739	107 635
	Budget annexe des activités portuaires	600 692	840 446
	Budget annexe de la régie autonome des M.I.N d'Azur	1 828 903	1 857 971
	Budget annexe du C.F.A Nice Côte d'Azur		3 240 468
	TOTAL MASSE SALARIALE	182 084 834	192 680 377

TITRES RESTAURANTS	Budget principal - hors services communs	3 590 492	3 656 016
	Budget principal - services communs	1 980 418	1 976 080
	Budget annexe des transports	116 304	126 256
	Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	164 272	163 136
	Budget annexe de l'eau	85 536	74 592
	Budget annexe des parcs de stationnement	2 400	2 640
	Budget annexe des activités portuaires	13 368	20 712
	Budget annexe de la régie autonome des M.I.N d'Azur	54 616	56 872
	Budget annexe du C.F.A Nice Côte d'Azur	-	16 040
	TOTAL TITRES RESTAURANTS	6 004 406	6 092 344
MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PENALITES FIPHFP	Budget principal	805 476	1 013 281
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL et FRAIS ASSIMILES		188 894 716	199 786 002

✓ Chapitre 014 "*atténuations de produits*" (90,27 M€)

Totalisant une somme de 90 265 909 €, il s'agit essentiellement de dépenses qualifiées parfois de reversements de fiscalité qui sont ventilées comme suit :

Budget	Libellé	Réalisé 2017
Budget principal	Attributions de compensation aux communes	51 509 898
	Dotation de solidarité métropolitaine	9 678 577
	Reversement au F.N.G.I.R	25 906 164
	Fonds de péréquation des ressources communales intercommunales (F.P.I.C)	3 071 270
Total budget principal		90 165 909
BA des transports	Remboursements de versement transports aux entreprises assurant par leurs propres moyens le transport de leurs salariés	100 000
Total budget annexe des transports		100 000
Total Chapitre 014 " <i>atténuations de produits</i> "		90 265 909

✓ Chapitre 65 "*autres charges de gestion courante*" (103,66 M€)

S'élevant à la somme de 103 663 637 €, elles représentent 13,4% des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2017. Elles regroupent principalement :

- ✓ la subvention d'équilibre versée au budget annexe des transports (78 M€) ;
- ✓ la subvention d'équilibre versée au budget annexe des parcs de stationnement (1,895 M€) ;
- ✓ la subvention d'équilibre versée au budget annexe du centre de formation des apprentis Nice Côte d'Azur (0,13 M€) ;

- ✓ la subvention d'équilibre versée pour l'action sociale du personnel - CESAN (3,99 M€) ;
- ✓ des indemnités, des cotisations de sécurité sociale et de retraite, des frais de mission et de formation pour les élus métropolitains (2,78 M€) ;
- ✓ des admissions en non valeur (0,109 M€) ;
- ✓ diverses autres charges, dont les droits d'usage des licences informatiques (3,11 M€) ;
- ✓ le soutien financier aux divers partenaires de la Métropole (13,65 M€) ;

Pour chacune des compétences métropolitaines et selon les budgets concernés, le soutien financier aux différents partenaires se décline selon le tableau ci-après :

Budget	Compétences	Nature de la dépense	Réalisé 2017 (en €)
Budget principal (11,75 M€)	Développement économique	Subventions versées au Syndicat Mixte Stations du Mercantour et à l'Office du tourisme Espace Mercantour	5 466 248
		Subvention versée à TEAM Côte d'Azur	900 000
		Participation versée à l'EPA Nice Côte d'Azur	318 000
		Subvention au SICTIAM pour aménagement du numérique (*)	172 476
		Subventions diverses (JCE, chambre d'agriculture, SAFER, GEIQ pastoralisme défense AOC, guides de montagne)	78 020
		Subventions diverses manifestations	48 000
		Subvention syndicat mixte de Roubion	22 983
		Convention « grande traversée des Alpes »	15 000
		Subventions diverses de soutien au rayonnement du territoire et au développement économique	847 196
	Aménagement-voirie	Cotisation SDEG SMIAGE SID	123 442
	Politique de la ville et du logement	Subvention convention de prestation de service – CAF AM	1 857 987
		Subventions à diverses associations	964 865
		Mission locale métropolitaine	683 900
		Subvention ADIL 06	60 000
BA des Transports (1,36M€)	Environnement	Subvention « ligue française contre le cancer »	47 861
		Participation au fonctionnement Syndicat de la Vallée du Loup	62 261
		S.I.V.U de la Bonette	40 000
		Participation au titre de la veille sanitaire (CHU)	38 000
BA de l'Eau	Transports urbains et mobilité durable	DSP « autos bleues »	987 060
		Subventions pour achat de 2 roues électriques	364 857
		Régie d'avance « vélos bleus »	5 291
BA de l'Assainissement collectif et non collectif	Eau	Participation au fonctionnement du SILCEN	79 503
	Environnement	Participation au fonctionnement du SYMISCA	465 671
TOTAL SOUTIEN FINANCIER AUX DIVERS PARTENAIRES DE LA METROPOLE			13 646 762

(*) La subvention d'investissement totale de la Métropole au SICTIAM est de 10,965M€, répartie sur 8 ans à compter de 2016. Conformément à l'article 6.1 de la Convention Territoriale d'Investissement, signée en 2016 avec le SICTIAM, les recettes de location de fourreaux métropolitains (désormais perçues par le SICTIAM suite au transfert de compétence L1425-1) viennent en déduction du montant annuel de la subvention d'investissement.

Aussi, en 2017 la Métropole a versé 233 000 € en section d'investissement au SICTIAM, selon la formule suivante :

Montant investissement brut année N – recettes de fourreaux (constatées en 2014) + dépenses d'entretien – 100% des recettes supplémentaires de location, soit : 1 M€ – 767 000 € + 0 – 0 = 233 000 €

La contribution de fonctionnement est plafonnée à 172 476 € par an sur la durée de la convention (2016-2023), et ceci sans indexation. Ce montant a été calculé sur la base des statuts du SICTIAM qui prévoit que le budget de fonctionnement annuel est pris en charge pour moitié par le Département des AM, et pour l'autre moitié réparti entre les E.P.C.I adhérents

❖ Les charges financières et exceptionnelles (72,74 M€)

D'un montant total de 72 736 719 €, elles sont ventilées comme suit :

Chapitre	Libellé	Réalisé 2017 (en €)
66	Charges financières	36 607 037
67	Charges exceptionnelles	35 911 190
68	Dotations aux amortissements et provisions	75 840
69	Impôts sur les bénéfices	142 652
Total charges financières et exceptionnelles		72 736 719

✓ Chapitre 66 "charges financières" (36,61 M€)

Les charges financières, d'un montant total de 36 607 037 €, représentent 4,73 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles se décomposent comme suit :

- des intérêts annuels d'emprunts métropolitains et des intérêts d'emprunts transférés par les communes membres (35 593 395 €) ;
- des commissions d'engagement d'emprunts et indemnités de remboursement par anticipation (956 238 €) ;
- des intérêts courus non échus (56 270 €) ;
- des intérêts d'utilisation de la ligne de trésorerie (1 133 €).

✓ Chapitre 67 "charges exceptionnelles" (35,91 M€)

D'un montant total de 35 911 190 €, elles représentent 4,64% des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2017.

La ventilation, pour chacun des budgets, est récapitulée dans le tableau suivant :

Budget	Nature de la dépense	Réalisé 2017 (en €)
Budget principal	Redevance - DSP unité de valorisation énergétique de l'Ariane	24 791 930
	Remise gracieuse du débet de M. LABAT	2 768 037
	Secours exceptionnels-incendies de juillet 2017	553 615
	Titres annulés sur exercices antérieurs	130 400

	Versement de capital décès	95 369
	Indemnités versées aux stagiaires	87 355
	Remboursement trop-perçu subvention NFC	53 278
	Intérêts moratoires	46 350
	Charges exceptionnelles diverses	2 007 253
Budget annexe des transports	Intérêts moratoires	1 609 335
	Redevance - DSP « autos Bleues »	786 611
	Divers contentieux et indemnisations amiables des préjudices subis le long du tracé de la ligne 2 du tramway	743 953
	Protocole avec la CCI des AM	56 743
	Charges exceptionnelles diverses	291 884
	Remboursement abonnements scolaires	330
BA de l'assainissement collectif et non collectif	Titres annulés sur exercices antérieurs	31 752
	Intérêts moratoires	18 767
	Remboursements raccordements réseau EU	14 494
BA de l'eau	Condamnation SIECL	1 744 441
	Titres annulés sur exercices antérieurs	13 303
BA des activités portuaires	Subventions pôle mer SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	35 000
	Intérêts moratoires	14 107
	Convention CCI	7 000
BA de la régie autonome des M.I.N d'Azur	Remboursements divers sinistres	9 230
	Titres annulés sur exercices antérieurs	388
	Intérêts moratoires	265
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		35 911 190

✓ Chapitre 68 "*dotations aux provisions*" (0,07 M€)

La volonté de se prémunir contre les risques encourus a conduit la Métropole à constituer des provisions depuis 2010.

Ce chapitre retrace donc les dotations aux provisions constituées par prudence en 2017 par le budget annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur, à hauteur de 75 841 € , au titre de créances douteuses et de risque de non recouvrement de recettes d'exploitation.

✓ Chapitre 69 "*impôt sur les bénéfices*" (0,1 M€)

Il s'agit de l'impôt sur les sociétés, réglé par le budget annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur au titre de l'exercice 2017, soit 142 652 €.

I-2.2 Les dépenses d'ordre de fonctionnement (84,29 M€)

Retracées au chapitre 042, elles correspondent aux opérations d'amortissement, ainsi que les opérations relatives aux cessions d'actifs immobilisés, soit un montant total de 84 293 800 €.

I.3- Analyse de la section de fonctionnement consolidée et de l'épargne

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'optimisation des recettes ont contribué à dégager une épargne qui se décompose selon le schéma suivant :

I.3-1 L'épargne de gestion courante (157,27 M€)

Cette épargne, qui s'élève à la somme de 157 268 036 €, correspond à la différence entre les recettes de gestion courante, et les dépenses de gestion courante.

Elle découle des seules opérations relatives au fonctionnement courant de la Métropole.

I.3- 2 L'épargne brute ou autofinancement brut (90,93 M€)

Cette épargne correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle s'élève, pour l'exercice 2017, à la somme de 90 927 555 €.

I.3-3 L'épargne nette (-2,93 M€)

Elle correspond à l'épargne brute, soit 90 927 555 €, déduction faite du remboursement en capital de l'emprunt, soit 93 860 612 €, et s'élève à la somme de - 2 933 057 €.

L'épargne nette est négative car le calcul prend en compte le remboursement par anticipation de l'emprunt NCA 377 souscrit auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole pour un montant total de 9 737 871,14 €. Ce remboursement s'inscrit dans la politique de désendettement. Sans la comptabilisation de ce remboursement exceptionnel, l'épargne nette s'établirait à + 6 804 814 €.

Récapitulatif 2017

Recettes réelles de fonctionnement (hors produits des cessions d'immobilisations, hors produits financiers et hors reprises de provisions) (I)	858 803 409
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières, dotations aux provisions et charges exceptionnelles) (II)	701 535 373
Epargne de gestion courante (III) = (I) - (II)	157 268 036
Produits financiers, exceptionnels et cessions d'actifs (IV)	6 177 746
Charges financières et exceptionnelles (V)	72 518 227
Epargne brute (VI) = (III) + (IV) - (V)	90 927 555
Remboursement de capital (VII)	93 860 612
Epargne nette (VIII) = (VI) - (VII)	-2 933 057
Encours des emprunts métropolitains au 31 décembre 2017	1 393 407 633 €
CAPACITE DE DESENETTEMENT (en années)	15,32

II- SECTION D'INVESTISSEMENT CONSOLIDÉE

II.1 Les recettes d'investissement (réelles et d'ordre) : 501,98M€

D'un montant total de 501 979 696€, la ventilation des recettes d'investissement de l'exercice 2017 se présente comme suit :

Chapitre	Libellé	Voté 2017 (en €)	Réalisé 2017 (en €)	Dont recettes mutualisées	Dont recettes hors mutualisation
13	Subventions d'investissement	68 468 198	56 549 974	4 677 021	51 872 953
16	Emprunts et dettes assimilées	315 507 956	270 022 170	-	270 022 170
20	Immobilisations incorporelles	3 848	3 848	-	3 848
21	Immobilisations corporelles	285 655	604 679	3 742	600 937
23	Immobilisations en cours	107 130	107 130	-	107 130
Total recettes d'équipement		384 372 787	327 287 802	4 680 763	322 607 039
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	19 910 759	21 113 544	-	21 113 544
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	32 849 537	32 845 741	-	32 845 741
165	Dépôts et cautionnements reçus	91 725	43 158	-	43 158
18	Compte de liaison : affectation	-	10 000	-	10 000
27	Autres immobilisations financières	6 559 928	7 006 364	-	7 006 364
024	Produits de cessions des immobilisations	330 000	-	-	-
Total recettes financières		59 741 949	61 008 807	-	61 008 807
454...	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	-	11 137	-	11 137
458...	Opérations sous mandat	16 803 577	13 240 734	-	13 240 734
Total opérations pour le compte de tiers		16 803 577	13 251 871	-	13 235 871
Total recettes réelles		464 065 736	401 558 480	-	396 877 717
021	Virement de la section de fonctionnement	75 282 361	-	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 929 865	84 293 800	-	84 293 800
041	Opérations patrimoniales	25 524 252	16 127 416	-	16 127 416
Total recettes d'ordre		190 736 478	100 421 216	-	100 421 216
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		654 802 214	501 979 696	4 680 763	497 298 933
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 101 402			

II-1.1 Les recettes réelles d'équipement (327,29 M€)

D'un montant total de 327 287 802 €, elles représentent 81,51% des recettes réelles d'investissement. Les principaux chapitres concernés sont les suivants.

✓ Chapitre 13 "*subventions d'investissement*" (56,55 M€)

Les aides aux projets d'équipement de la Métropole des différents partenaires financiers se déclinent comme suit :

Budget	Organisme subventionneur	Nature de la recette	CA 2017 (en €)
Budget principal	Etat	Produit des amendes de police & radars	10 341 135
		Politique de la ville - subventions ANRU & PNRQAD	1 303 497
		Pacte Etat	110 000
		Subvention MOUS - quartier des Moulins	100 000
	Communes	Participation de la Ville de Nice aux dépenses d'investissements des services communs	4 777 021
		Fonds de concours pour les travaux de voirie (Isola, St Etienne de Tinée, Gattières, Eze, St Laurent du Var, Valdeblore, St Sauveur sur Tinée)	945 757
	CCAS de Nice	Participation du CCAS de Nice aux dépenses d'investissements des services communs	395 660
	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	Dotations cantonales	1 573 318
		Programmes d'aide (Rimplas, St Martin du Var, Tourrette-Levens, Nice)	144 236
		Contrat de plan – Pasteur – St-Augustin - Les Moulins	112 994
	Préfecture de Région (SGAR)	Subvention FEDER – SMART City innovation	552 311
	Région SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	Subvention St-Augustin et gare routière	217 571
	Promoteurs immobiliers	projets urbains partenariaux (Cap 3000 & Polygone Riviera)	1 327 807
BA des transports	Ville de Nice	Fonds de concours - ligne 2 du tramway	10 000 000
	Région SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	Subvention - ligne 2 du tramway	6 240 000
	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	Subvention - ligne 2 du tramway	7 000 000
		Solde subvention 2012	80 489
	Etat - Caisse des Dépôts et Consignations	Réseau Wi Fi du tramway	1 152 032
		Subvention - ligne 2 du tramway	8 924 398
BA de l'eau	Agence de l'Eau	Subvention – pose de compteurs	381 672
	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	Subventions pour réhabilitation de réseaux dans les communes du Haut Pays	129 963
BA CFA Nice Côte d'Azur	Région SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	Subvention exceptionnelle	227 509
BA de l'assainissement collectif et non collectif	Agence de l'Eau	Subventions dans le cadre de réalisation de stations d'épuration et de réseaux d'eaux usées	267 999
	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	Subventions dans le cadre de réalisation de stations d'épuration et de réseaux d'eaux usées	244 604
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			56 549 974

✓ Chapitre 16 "*emprunt et dettes assimilées*" (270,02 M€)

Les recettes d'emprunts et dettes assimilées s'élèvent pour l'exercice 2017 à la somme de 270 022 170 €, se décomposant en :

- o 245 022 170 € de nouveaux emprunts répartis comme suit.

BUDGETS	MONTANT TOTAL
Budget principal	61 022 170 €
BA des transports	184 000 000 €
TOTAL EMPRUNTE	245 022 170 €

- o 24 000 000€ d'opération de type "revolving" (en dépenses et en recettes).

- o 1 000 000€ d'avance remboursable sur cinq ans allouée au centre de formation des apprentis Nice Côte d'Azur par le budget principal.

II-1.2 Les recettes financières (61 M€)

D'un montant total de 61 008 807 €, ces recettes sont détaillées comme suit :

- affectation du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget principal, soit 21 943 154 € ;
- affectation du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif, soit 10 751 586 € ;
- affectation du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget annexe des activités portuaires, soit 151 001 € ;
- produit de la taxe d'aménagement, soit 6 699 283 € ;
- recettes provenant du F.C.T.V.A, soit 14 414 261 € ;
- recettes de dépôts et cautionnements divers remboursés à la Métropole d'un montant total de 43 158 € ;
- pour le budget principal, remboursement, par le budget annexe de Nice Méridia, de l'avance financière qui lui a été consentie dans le cadre des acquisitions foncières à réaliser pour l'opération d'aménagement et de lotissement, soit 6 148 928 M€ ;
- recettes, au titre du budget annexe de l'eau, provenant du transfert de droit à déduction de T.V.A des délégataires de service public pour les travaux réalisés durant l'exercice, ainsi que des remboursements, par la régie eau d'azur, d'échéances de prêts qui lui ont été consentis en 2014, soit un total de 857 436 €.

II-1.3. Les opérations pour compte de tiers (13,25 M€)

Il s'agit essentiellement de la réalisation d'opérations d'équipement, directes ou indirectes, assurées par la Métropole (mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée) pour le compte de :

- l'Etat, dans le cadre de la délégation des aides à la Pierre ;
- l'A.N.A.H, dans le cadre de la rénovation du parc privé de la Ville de Nice ;
- des opérations de dépôt-vente de produits (Goût de Nice).

Ces opérations sont récapitulées, tous budgets confondus, dans le tableau ci-après :

Chapitre	Libellé	Voté 2017 (en €)	Exécuté 2017 (en €)
4542211	Travaux Barbusse	-	702,51
4542213	Travaux Ruisseau	-	9 658,52
4542215	Travaux Stalingrad	-	696,19
4542216	Travaux Mirasol	-	79,17
TOTAL Travaux exécutés d'office pour le compte de tiers			11 136,39
458205	Aides à la pierre	9 000 000,00	8 094 333,00
4582068	Sentier ludo-pédagogique	65 000,00	-
4582094	Toiture de l'école - Isola	-	24 978,70
4582163	CC Mercantour plan secours 3 communes	-	3 855,05
4582174	Numérisation cadastres communaux	-	2 613,89
4582177	Plage de dépôt - Isola	-	28 686,35
4582188	Construction merlon protection St-Dalmas	8 910,00	62 436,01
45821901	Locaux techniques Trerios - Isola	-	159 174,95
4582192	Locaux poste et gendarmerie - Isola	-	44 981,79
4582193	Local club des sports - Isola	-	19 647,58
4582195	CC Mercantour PADS sentier Isola	50 000,00	47 134,68
4582198	Aides à la pierre	9 000,00	27 336,44
4582200	Convention MOA Orange	300 000,00	128 968,40
4582201	REA - Travaux de déviation réseaux d'eau	1 628 153,00	380 385,51
4582203	EPIC stationnement	313 000,00	-
4582408	Rimplas- embellissement Calata	31 576,00	31 576,00
4582461	Rimplas - voirie 2010	7 652,00	7 652,00
4582487	Clans - voirie 2011	66 286,00	780,03
4582497	Rimplas - voirie 2011	-	16 000,00
4582514	Promenade des Anglais - sécurisation	4 690 000,00	4 160 193,98
4582517	Ventes Goût de Nice	634 000,00	-
TOTAL Travaux exécutés sous mandat		16 803 577,00	13 240 734,36
TOTAL GENERAL		16 803 577,00	13 251 870,75

II-1.4 Les recettes d'ordre en investissement (100,42 M€)

Elles s'élèvent à la somme de 100 421 216 €, et correspondent pour :

- 84 293 800 € à des amortissements et des écritures patrimoniales ;
- 16 127 416 € à des régularisations d'avances sur marchés et intégrations de frais d'études.

II.2- Les dépenses d'investissement (réelles et d'ordre) : 508,75 M€

D'un montant total de 508 746 321 €, les dépenses d'investissement (réelles et ordre), pour l'exercice 2017, se répartissent selon le tableau suivant :

Chapitre	Libellé	Voté 2017 (en €)	Réalisé 2017 (en €)	Dont dépenses mutualisées	Dont autres dépenses
20	Immobilisations incorporelles	5 500 803	1 008 339	-	1 008 339
204	Subventions d'équipement versées	3 326 620	3 326 620	-	3 326 620
21	Immobilisations corporelles	73 681 270	49 196 186	-	48 741 167
23	Immobilisations en cours	183 368 516	177 430 018	220 450	177 209 568
0101	Collecte - récurrent	1 012 000	1 004 118	-	1 004 118
0103	Eaux pluviales - récurrent	2 336 500	1 900 444	-	1 900 444
0104	Création eaux pluviales	2 074 851	807 687	-	807 687
0106	Plan aménagement prévention inondation (PAPI)	2 478 420	1 229 808	-	1 229 808
0107	Propreté - récurrent	224 210	218 860	-	218 860
0109	Défense incendie	543 500	380 511	-	380 511
0110	Plan prévention risques incendie forêts	1 186 500	1 159 646	-	1 159 646
0113	Environnement - prévention - récurrent	522 300	356 154	-	356 154
0114	Etude de réseaux de chaleur	388 172	305 570	-	305 570
0301	Programme habitat	2 173 380	2 172 425	-	2 172 425
0302	Aménagement foncier	75 000	45 001	-	45 001
0406	A.N.R.U	6 302 094	6 276 650	-	6 276 650
0502	Subvention globale FEDER-FDC	1 804 610	417 400	-	417 400
0503	Partenariat enseignement sup. écocité	1 501 500	461 850	-	461 850
0701	Circulation voirie métropolit. - récurrent	628 667	601 568	-	601 568
0712	Gestion connexe de la voirie métropolit.	2 828 000	2 346 208	-	2 346 208
0714	Sécurité aménagement et développement urbain	51 390 018	50 629 316	540	50 628 776
0715	Pérennité, aménagement réseau structurant	15 957 944	15 414 809	-	15 414 809
0801	Accès à l'information des administrés	449 400	233 000	-	233 000
0901	Parc automobile - récurrent	1 397 390	1 384 983	891 348	493 635
1001	Lignes ferroviaires	-	-	-	-
1002	Gares ferroviaires	1 616 775	1 298 823	-	1 298 823
1003	Commande artistique	1 000 000	117 450	-	117 450
1201	Plans locaux d'urbanisme	1 307 414	475 546	-	475 546
1306	Zones d'activité économique - projet	841 500	325 783	-	325 783
1307	Aménagements liés à l'éco-vallée	509 000	211 921	-	211 921
1308	Actions pour le haut pays	762 833	274 879	-	274 879
1401	Gestion immobilière - récurrent	4 218 471	3 188 973	34 276	3 154 697
1402	Gestion immobilière - projet	1 729 000	470 832	15 529	455 303

1403	Travaux patrimoine métropolitain	1 058 100	680 432	-	680 432
1601	Logistique - récurrent	579 523	570 439	546 254	24 185
1603	Informatique - récurrent	7 567 183	7 420 405	7 329 218	91 187
Total dépenses d'équipement		420 751 681	333 342 654	9 037 615	324 305 039
10	Dotation, fonds divers et réserves	4 303 000	4 302 978	-	4 302 978
13	Subventions d'investissement	114 424	64 138	-	64 138
16	Emprunts et dettes assimilées	161 349 186	124 047 039	-	124 047 039
18	Compte de liaison - affectation	310 000	10 000	-	10 000
26	Participations et créances rattachées à des participations	649 490	5 000	-	5 000
27	Autres immobilisations financières	1 165 565	1 148 899	-	1 148 899
020	Dépenses imprévues	3 000 000	-	-	-
Total dépenses financières		171 891 665	129 578 054	-	129 578 054
458...	Opérations sous mandat	16 868 977	10 894 887	-	10 894 887
Total opérations pour le compte de tiers		16 868 977	10 894 887	-	10 894 887
Total dépenses réelles		609 512 323	473 815 595	9 037 615	464 777 980
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 765 639	18 803 310	-	18 803 310
041	Opérations patrimoniales	25 524 252	16 127 416	-	16 127 416
Total dépenses d'ordre		46 289 891	34 930 726	-	34 930 726
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		655 802 214	508 746 321	9 037 615	499 708 706
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	37 817 198			

II-2.1 Les dépenses d'équipement (333,34 M€)

S'élevant à la somme de 333 342 654 €, elles représentent 71,26 % des dépenses réelles d'investissement de l'exercice écoulé.

L'exécution des dépenses d'équipement 2017 s'est articulée autour des compétences et politiques métropolitaines suivantes :

Compétence/Politique	Budget libellé	Code AP/ libellé	Libellé des opérations	CA 2017 (en €)
Aménagement urbain	Budget principal	1002 - création et aménagement de pôles d'échanges multimodaux	PEM gare Thiers	997 297,94
		1002 - création et aménagement de pôles d'échanges multimodaux	PEM gare Saint-Augustin	301 525,37
		Total 1002 - création et aménagement de pôles d'échanges multimodaux		1 298 823,31

		1003 - accompagnement artistique de la ligne 2 du tramway	Commande artistique	117 449,95
Total aménagement urbain				1 416 273,26
Assainissement des eaux usées	Budget de l'assainissement collectif et non collectif	6201 - rénovation de réseaux	Quartier ouest de Nice	240 193,63
			Réseau ouest - rive droite du Var	86 416,87
		Total 6201 - rénovation de réseaux		326 610,50
		6301 - extension des réseaux	Extension des eaux usées - secteur 3	211 808,78
			Extension les Vallières-Colomars	449 536,94
			Extension Réseau Ouest 2 - rive gauche du var	421 916,00
			Extension réseaux est	380,00
			Prolongement du collecteur de la plaine du Var	62 614,20
			Raccordement des eaux usées - bec de l'Esteron	161 210,24
			Travaux dans le haut pays - Tinée	111 908,85
			Travaux dans le haut pays - Vesubie	321 516,38
		Total 6301 - extension des réseaux		1 740 891,39
		6302 - réhabilitation des réseaux	Entretien - rénovation des réseaux d'eaux usées (tramway)	919 114,57
			Études - surveillance des réseaux	81 804,21
			Mise en sécurité, réaménagement des STEP	181 298,82
			Réhabilitation des réseaux de Cagnes/Mer et Saint-Laurent du Var -La Gaude	113 939,00
			Réhabilitation EU Nice Littoral	84 586,82
		Total 6302 - réhabilitation des réseaux		1 380 743,42
		6303 - création de réseaux	Acquisitions - servitudes foncières	4 276,00
			Études schéma directeur	43 236,72
			Raccordement Vosgelade / Malvan-Vence	454 653,61
			Réhabilitation réseau ZI de Carros	37 543,96
			Travaux réseaux enterrés de la voie de 40m	704,20
			Travaux réseaux enterrés Ligne 2 du tramway	256 166,23

		Total 6303 - création de réseaux		796 580,72
	6501 - création stations	Reconstruction STEP d'Utelle village		6 931,84
		STEP - Levens		457 814,60
		STEP- Isola		4 000,00
		STEP Berthemont / Roquebillière		35 103,13
		Vence – STEP du Malvan		568 753,84
		Total 6501 - création stations		1 072 603,41
	6601 - amélioration des stations	Mise en sécurité STEP de Cagnes-sur-Mer		430 528,12
		Reprise de traitement - Haliotis		670 701,42
		Total 6601 - amélioration des stations		1 101 229,54
	6602 - travaux récurrents sur les réseaux et ouvrages	Travaux récurrents de sécurité		3 538 002,84
	6603 - acquisition matériel transport et technique	Acquisition de matériel et modernisation des équipements		37 810,40
Total assainissement des eaux usées				9 994 472,22
Bâtiments métropolitains	Budget principal	1401 - travaux de rénovation et de mises en conformité des bâtiments métropolitains	Acquisitions foncières - relocalisations des subdivisions	740 826,00
			Gestion Immobilière - rénovation et mise en conformité	2 393 673,59
			Travaux de construction et mise aux normes techniques	54 473,67
		Total 1401 - travaux de rénovation et de mises en conformité des bâtiments métropolitains		3 188 973,26
		1402 - aménagement et rénovation du patrimoine métropolitain	Aménagement Immeuble du Plaza	438 784,73
			Chantiers archéologiques	14 901,05
			Travaux sur le patrimoine privé de la Métropole	17 146,21
		Total 1402 - aménagement et rénovation du patrimoine métropolitain		470 831,99
		1403 - travaux patrimoniaux métropolitains assujettis TVA	Équipement et aménagement du patrimoine privé	680 431,68
		Total bâtiments métropolitains		4 340 236,93
Développement durable environnement	Budget principal	0101 - travaux de rénovation des	Points de collecte	326 964,96

installations et équipement de la collecte	Renouvellement véhicule collecte	384 492,96
	Travaux d'amélioration d'infrastructure	292 660,31
Total 0101 - travaux de rénovation des installations et équipement de la collecte		1 004 118,23
0103 - travaux sur les Eaux pluviales	EP – Extension / création	165 205,43
	EP - Lutte contre les inondations / maintenance	111 671,83
	EP – réhabilitations / rénovations	87 666,26
	EP - Travaux de sécurisation du patrimoine	1 535 900,96
Total 0103 - travaux sur les eaux pluviales		1 900 444,48
0104 - création de réseaux d'eaux pluviales	EP - travaux de curage du Paillon	807 686,85
0106 - plan aménagement prévention inondation	Acquisitions foncières du P.A.P.I	95 702,00
	Travaux P.A.P.I	1 134 105,58
Total 0106 - Plan aménagement prévention inondation		1 229 807,58
0107 - outillage matériels techniques collecte	Acquisition / renouvellement de chariots	12 397,54
	Acquisition / renouvellement de matériel	194 426,24
	Acquisition / renouvellement de mobilier	37 550,52
	Travaux récurrents des équipements de puisage	58 508,09
Total 0107 - outillage matériels techniques collecte		302 882,39
0109 - défense Incendie	Travaux sur bornes incendie	380 511,45
0110 - plan prévention risque incendie	Plan de prévention de risque incendie	1 159 646,23
0113 - études et travaux - respect environnement	Action de préservation de l'environnement	6 456,21
	Monitoring urbain	349 698,20
Total 0113 - études et travaux - respect environnement		356 154,41
0114-Etude des réseaux de chaleur	Projets de réseaux de chaleur	305 570,04
Total 0114 – étude des réseaux de chaleur		305 570,04
Total développement durable environnement		7 446 821,66

Développement économique	Budget annexe des activités portuaires	8601 - études de faisabilité d'aménagement des ports	Ports métropolitains - études (Beaulieu sur mer ; Cagnes-sur-mer)	138 737,21
		8602 - travaux et rénovation des ports métropolitains	Travaux de rénovation et d'aménagement des ports	28 988,55
		8603 - étude et travaux du port de Nice	Étude et travaux d'aménagement du port de Nice	16 850,46
	Budget annexe régie autonome des M.I.N d'Azur	1310 – travaux de rénovation des installations	Rénovation de bâtiments (M.I.N)	75 988,67
	Budget principal	1306 - développement économique	CEII - travaux de modernisation	78 802,33
			travaux d'aménagement des Z.A.C	246 980,87
		Total 1306 - développement économique		325 783,20
		1307 - aménagements liés à l'Eco-vallée	Études nouvelle plateforme agro-alimentaire	211 921,41
		Total 1307 - aménagements liés à l'Eco-vallée		211 921,41
		1308 - actions pour le haut pays	Actions pour le moyen et haut pays	21 274,84
			Politique agricole - hébergement d'itinérance	253 603,89
		Total 1308 - actions pour le haut pays		274 878,73
	Budget C.F.A Nice Côte d'Azur	5201 - Installation – C.F.A Nice Côte d'Azur	Installation et équipement du CFA Nice Côte d'Azur	455 017,17
Total développement économique				1 528 165,40
Développement numérique	Budget principal	0801 - développement numérquie	Réseau d'initiative publique départemental (SICTIAM)	233 000,00
Total Développement numérique				233 000,00
Eau potable	Budget annexe de l'Eau	8101 - travaux d'entretien sur réseaux d'eau	Travaux sur le réseau métropolitain - programme 2014-2020	2 313 009,11
Total Eau potable				2 313 009,11
Gestion du parc de véhicules	Budget principal	0901 - plan de renouvellement du parc automobile métropolitain	Parc auto - propreté	493 635,38
			Parc auto - mutualisation	891 347,69
		Total 0901 - plan de renouvellement du parc automobile métropolitain		1 384 983,07
Total gestion du parc de véhicules				1 384 983,07

Gestion unifiée	Budget principal	1601 - logistique récurrent	Acquisition de mobilier et matériel - Mutualisation	791 480,84
		1603 - informatique - récurrent	Acquisition et équipement - mutualisation (projet 100% VDN)	1 071 066,06
			Acquisition et équipement - mutualisation (projet CCAS)	93 767,66
			Acquisition et équipement de projet - mutualisation	4 553 347,67
			Acquisition et équipement récurrent- mutualisation projet	1 622 052,29
			Équipement PMR handicap	80 170,91
		Total 1603 - informatique - récurrent		7 420 404,59
Total gestion unifiée				8 211 885,43
Logement	Budget principal	0301 - programme d'habitat 2014 -2020	PLH 2014-2020	5 499 044,45
		0302 - aménagement foncier opérations P.L.H /A.N.R.U	Acquisitions foncières P.L.H (réalisation de logements sociaux)	45 001,00
Total logement				5 544 045,45
Planification urbaine	Budget principal	1201 - plans locaux d'urbanisme	P.L.U (mise en œuvre et révision)	475 546,17
Total planification urbaine				475 546,17
Renouvellement urbain	Budget principal	0406 - opérations A.N.R.U Métropole	ANRU - Ariane 2	105 459,24
			ANRU - Acquisitions	373 032,83
			ANRU - Ariane	614 914,55
			ANRU - étude protocoles	22 647,00
			ANRU - les Moulins	4 976 659,79
			P.N.R.Q.A.D (Notre-Dame)	183 936,71
Total renouvellement urbain				6 276 650,12
Solidarité envers les communes	Budget principal	0502 – Subvention globale FEDER-FDC	FMI Cagnes sur Mer 2014	253 898,85
			FMI Colomars 2014	27 571,00
			FMI Falicon 2014	18 590,00
			FMI Falicon 2015	18 590,00
			FMI la Trinité	98 750,00
Total solidarité envers les communes				417 399,85
Soutien à l'enseignement supérieur	Budget principal	0503 - partenariat anseignement supérieur et éco- Cité	Études Eco cité	95 352,56
			I.M.R.E.D.D	220 000,00
			Stratégie "ville intelligente"	146 498,20
Total soutien à l'enseignement supérieur				461 850,76
Transports	Budget annexe des transports	4302 - travaux de mises aux normes du dépôt de bus	Travaux de rénovation dans le dépôt de bus	965 573,55
		4602 - ligne 2 ouest-est	Achat de rames	33 079 090,11

		/ extension vers St-Isidore	Acquisition foncières	51 725,69
			Maîtrise d'œuvre	6 641 234,01
			Maîtrise d'ouvrage	1 313 439,51
			Travaux de surface	75 700 284,67
			Travaux de tunnel	73 044 391,26
			Travaux dépôt	20 218 430,65
		Total 4602 - ligne 2 ouest-est / extension vers St-Isidore		210 048 595,90
		4603 - exploitation du tramway	Exploitation du tramway	153 527,31
		4703 - aménagement et équipement des infrastructures de transports	Travaux d'infrastructure de transports	1 289 701,40
		Hors autorisation de programme	Travaux d'infrastructure de transports (Indemnisation EUROVIA au titre des travaux complémentaires)	1 830 965,31
Total transports			214 288 363,47	
Voirie	Budget principal	0701 - vidéo protection voirie métropolitaine	Installation - équipement vidéo-protection routière	601 568,40
		Total 0701 - vidéo protection voirie métropolitaine		601 568,40
		0712 - Gestion connexe de la voirie métropolitaine	Gestion connexe - foncier	1 538 542,94
			Gestion connexe - SIG	807 665,42
		Total 0712 - Gestion connexe de la voirie métropolitaine		2 346 208,36
		0714 - sécurité, aménagement et développement urbain	Cagnes-sur-Mer - travaux d'aménagement de la route de la Colle sur Loup	1 087 533,96
			Cagnes-sur-Mer - Travaux de requalification de la place du Béal	1 016 124,32
			Carros – P.U.P Saint-Pierre	1 269 516,94
			Mise en sécurité des carrefours à feux	1 068 465,41
			Récurrent proximité des communes	18 136 383,94
			Renouvellement de matériel	1 034 002,23
			Requalification de la promenade des Anglais	10 945 285,35
			Travaux de requalification des espaces publics	5 036 354,05
			Travaux de sécurisation des espaces publics	184 336,95
			Travaux de sécurité sur l'éclairage public	6 884 997,05
			Travaux d'extension électrique	721 700,35
			Voie d'accès à CAP 3000	3 244 615,44

		Total 0714 - sécurité, aménagement et développement urbain		50 629 315,99
		0715 - pérennité, aménagement et réseau structurant	Circulation	612 176,21
			Conservation et mise en sécurité des ouvrages d'art	2 169 063,15
			Équipement des tunnels et voies structurantes	236 392,13
			Études de l'échangeur de la Baronne	112 408,74
			Gestion connexe de voirie	314 483,09
			Intempéries	3 344 025,89
			Mise en sécurité de l'éclairage public	330 129,73
			Mise en sécurité des viaducs métalliques	142,54
			Mises aux normes des tunnels	703 435,82
			Patrimoine réseau structurant	5 739 353,01
			Prolongement de la voie Mathis	1 460 134,57
			Voie de 40m – acquisitions foncières	94 475,65
			Voie de 40m - solde des travaux	298 588,26
	Total 0715 - pérennité, aménagement et réseau structurant		15 414 808,79	
	Budget annexe des parcs de stationnement	0713 - travaux rénovation de parcs de stationnement	Études de création de parking	18 050,00
	Total voirie			69 009 951,54
TOTAL GENERAL			333 342 654,44	

II-2.2 Les dépenses financières (129,58 M€)

D'un montant total de 129 578 054€, elles se décomposent en :

✓ Emprunts et dettes assimilés : 124,05 M€

Le remboursement en capital des emprunts de la Métropole, tous budgets confondus, s'est établi en 2017 à la somme de 93 860 612 €.

Un remboursement en capital de 6 148 928 € a été opéré du budget annexe Nice-Méridia vers le budget principal.

Une opération de type "revolving" a été réalisée en 2017 à hauteur de 24 000 000 € (en dépenses et en recettes).

Enfin, des remboursements de cautions ont été effectués à hauteur de 37 499 €.

✓ Autres dépenses financières : 5,53 M€

Elles correspondent notamment à :

- Un remboursement de la première échéance du prêt F.C.T.V.A de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour 4 302 978 € ;
- L'avance remboursable sur cinq ans allouée au centre de formation des apprentis Nice Côte d'Azur, pour 1 000 000€ ;
- Des dépôts de garantie, des créances rattachées à des participations diverses et des annulations de titres de recettes sur subventions antérieures, pour 228 037 €.

II-2.3 Les opérations sous mandat (10,9 M€)

Les opérations sous mandat s'élèvent à la somme de 10 894 887 € pour l'année écoulée. Les dépenses concernées, tous budgets confondus, sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	Voté 2017 (en €)	Exécuté 2017 (en €)
BUDGET PRINCIPAL			
458105	Aides à la pierre	9 000 000,00	5 693 739,20
4581179	Confortement ouvrages communaux - Isola	9 749,00	9 748,16
4581188	Construction merlon protection - St Dalmas le Sauvage	237 200,00	237 065,45
4581397	Valdeblore - voirie 2008	3 858,00	-
4581399	Valdeblore - aménagement du village	4 562,00	-
4581408	Rimplas - embellissement Calata	24 128,00	24 128,00
4581497	Rimplas - voirie 2011	24 327,00	24 326,64
4581514	Promenade des Anglais - sécurisation	4 690 000,00	4 248 210,81
4581517	Ventes Goût de Nice	634 000,00	-
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		14 627 824,00	10 237 218,26
BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS			
4581200	Convention MOA Orange	300 000,00	128 968,40
4581201	R.E.A - Travaux de déviation réseaux d'eau	1 628 153,00	380 385,51
TOTAL BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS		1 928 153,00	509 353,91
BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT			
4581203	EPIC stationnement	313 000,00	148 314,94
TOTAL BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT		313 000,00	148 314,94
TOTAL GENERAL		16 868 977,00	10 894 887,11

II-2.4 Les dépenses d'ordre (34,93 M€)

Les dépenses d'ordre, permettant de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la Métropole sans avoir de conséquences sur la trésorerie, constatent :

- un transfert entre les sections d'investissement et de fonctionnement pour une somme totale de 18 803 310 € ;
- des opérations patrimoniales, à hauteur de 16 127 416€.

Ces écritures trouvent leur contrepartie en recettes d'ordre de fonctionnement et d'investissement pour les opérations patrimoniales (régularisation d'avances sur marchés).

III- SITUATION DES EMPRUNTS METROPOLITAINS (31 DECEMBRE 2017)

III.1- L'encours des emprunts métropolitains

L'encours des emprunts métropolitains, consolidé au 31 décembre 2017, s'établit à la somme cumulée de 1 393 407 633 €.

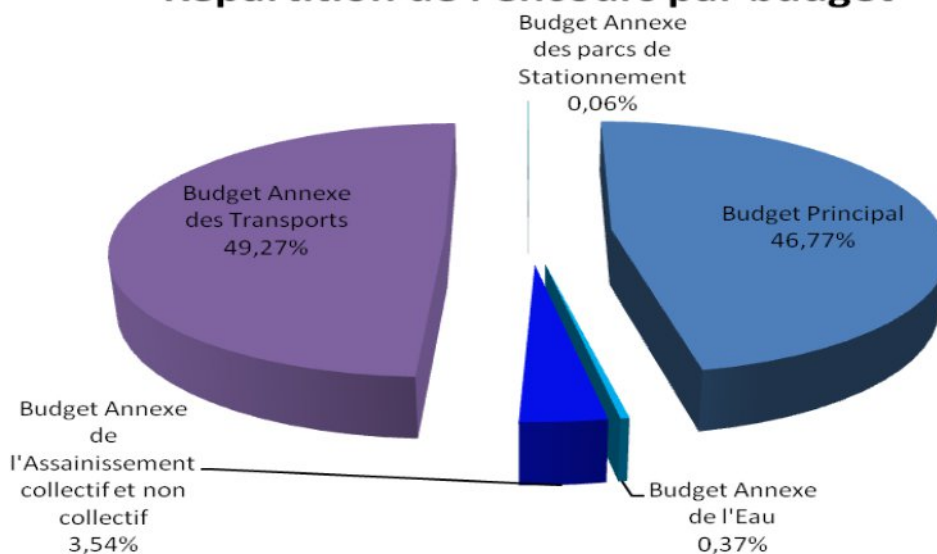
Cet encours intègre également les emprunts transférés par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes (115 M€), ainsi que ceux transférés par les différentes communes membres (66 M€) et le SDEG (0,7 M€).

Les annuités d'emprunts, transférées par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, font l'objet d'un remboursement couvrant à la fois le remboursement du capital, mais également les frais financiers.

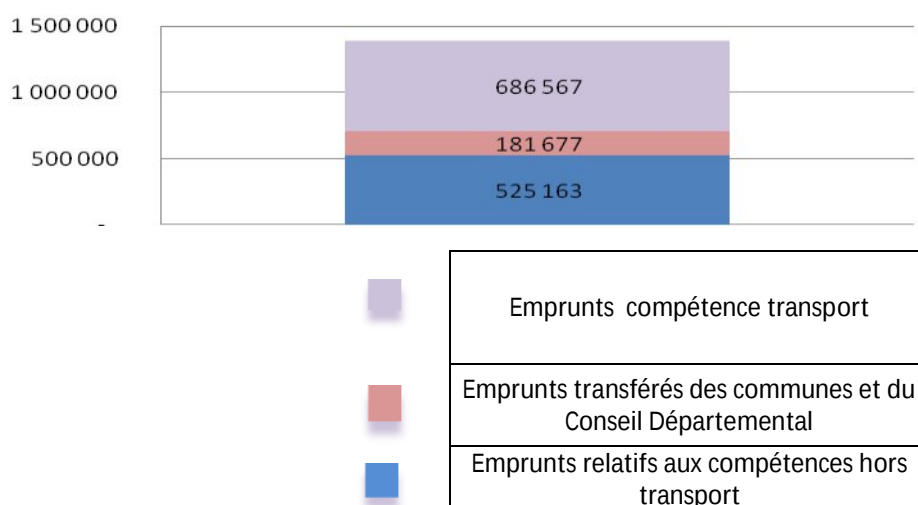
La répartition par budget est la suivante :

BUDGETS	ENCOURS 2017
BUDGET PRINCIPAL	651 694 051
BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS	686 567 116
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	49 269 633
BUDGET ANNEXE DE L'EAU	5 100 787
BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT	776 046
TOTAL	1 393 407 633

Répartition de l'encours par budget



Répartition de l'encours par origine en K€ au 31/12/2017



Il convient de rappeler que l'encours des emprunts métropolitains est sécurisé.

Ainsi, 99,1 % de l'encours est classé à l'indice sous-jacent maximum 1, et à la nature de structures de prêt maximum A, conformément à la "charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales" (Charte GISSLER).

Au 31 décembre 2017, la structure des emprunts métropolitains se répartit comme suit :

- 60 % en taux fixe ;
- 40 % en taux variable, dont 58 % en EURIBOR et 42 % associés à du livret A, ce qui représente un risque d'exposition très faible.

III.2- Le remboursement de l'annuité

En 2017, les intérêts d'emprunts se sont élevés à 35 649 665 €, tandis que le remboursement du capital a atteint 93 860 612 €, soit une annuité totale de 129 510 277 € répartie selon le tableau suivant.

Budget	Investissement	Fonctionnement	TOTAL 2017
	Chapitre 16	Chapitre 661	Total annuité consolidée
Budget principal	53 050 048	20 916 650	73 966 698
Budget annexe des transports	26 820 720	12 322 331	39 143 051
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	13 462 858	2 168 389	15 631 247
Budget annexe de l'eau	440 858	209 979	650 837
Budget annexe des parcs de stationnement	86 128	32 316	118 444
TOTAL BUDGETS	93 860 612	35 649 665	129 510 277

Un remboursement par anticipation a été effectué sur le budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif pour un montant de 9,7 M€.

Le taux moyen est de 2,53% en 2017 (2,86% en 2016 ; 3,32% en 2015 ; 3,60% en 2014).

La durée résiduelle moyenne est de 17 ans et 9 mois, (durée moyenne restant avant l'extinction totale des emprunts).

Il convient de rappeler que l'intégralité des charges financières au chapitre 66 s'élève à la somme de 36 607 037 €, incluant les intérêts courus non échus (I.C.N.E) pour un montant de 56 270 €, ainsi que les intérêts des autres dettes et les autres charges financières, pour un montant total de 957 372 € (correspondant à diverses commissions bancaires).

La répartition du remboursement du capital sur l'exercice 2017, par type de dette, se décompose ainsi :

Répartition 2017 du remboursement par type de dette (en M€)	
Transfert du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	10,80
Transfert des communes et du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz (SDEG)	18,11
Métropole Nice Côte d'Azur	64,95
Total	93,86

III.3 - Les emprunts nouveaux

La Métropole Nice Côte d'Azur a souscrit sur l'exercice 2017 pour 245 M€ de nouveaux emprunts se répartissant comme suit :

BUDGETS	MONTANT TOTAL
Budget principal	61 022 170 €
BA des transports	184 000 000 €
TOTAL EMPRUNTE	245 022 170 €

Les caractéristiques des emprunts mobilisés en 2017 sont les suivantes :

Numéro de contrat	CBC	Organisme prêteur	Durée	conditions	Montant emprunté
NCA 495	1-A	La Banque postale	20,00	Taux fixe à 1,54% annuel	10 000 000 €
NCA 496	1-A	La Banque Postale	20,00	Taux fixe à 0,86% annuel sur 5 ans suivi Euribor 12 mois +0,45%	10 000 000 €
NCA 497	1-A	La Banque Postale	20,00	Taux fixe à 0,63% annuel sur 3 ans suivi Euribor 12 mois +0,45%	10 000 000 €
NCA 494	1-A	LCL CACIB	20,00	Euribor 3 mois +0,68%	26 000 000 €
NCA 493	1-A	Société générale	20,00	Euribor 12 mois +0,34%	5 000 000 €
Budget principal				TOTAL	61 000 000 €

NCA 475 tirage 5	1-A	BEI	30,00	Euribor 6 mois + 0,421%	26 000 000 €
NCA 476 tirage 1	1-A	Caisse des dépôts	30,00	Livret A + 0,75%	30 000 000 €
NCA 476 tirage 2	1-A	Caisse des dépôts	30,00	Livret A + 0,75%	80 000 000 €
NCA 476 tirage 3	1-A	Caisse des dépôts	30,00	Livret A + 0,75%	48 000 000 €
Budget annexe des Transports				TOTAL	184 000 000€

Total emprunté	245 000 000 €
----------------	---------------

Un montant de 22 170 € a été constaté en recettes du compte 1641 en 2017, concernant une régularisation de transfert de dette avec le SIVOM de la Tinée.

Ainsi, en 2017, l'accroissement de l'encours de la Métropole s'établit à 151,16 M€.

III.4- La capacité de remboursement des emprunts

Ce ratio se définit comme l'encours d'emprunts sur l'épargne brute, et prend en compte l'échelonnement du remboursement du capital emprunté.

Il permet ainsi d'identifier le nombre d'années nécessaires à un établissement public pour rembourser la totalité de son encours.

L'encours des emprunts métropolitains s'élevant à la somme de 1 393 407 633 €, l'épargne brute à 90 927 555 € fin 2017, la capacité de désendettement de la Métropole est de 15,32 années.

IV - RESULTATS CONSOLIDES ET DETERMINATION DU RESULTAT LIBRE D'AFFECTATION - EXERCICE 2017

Le solde consolidé de clôture de l'exercice 2017 des neufs budgets métropolitains confondus fait apparaître un résultat global de fonctionnement, avant affectation, de 111 005 379,85 €.

Le résultat consolidé, libre d'affectation, est le solde du résultat de fonctionnement après couverture du besoin de financement des budgets ayant fait apparaître un solde négatif d'investissement.

Ainsi le résultat consolidé libre d'affectation s'élève, pour l'exercice 2017, à 70 294 233,37 €.

Ce résultat de clôture libre d'affectation du budget principal et des huit budgets annexes de la Métropole Nice Côte d'Azur se ventile de la manière suivante.

Budget principal	18 762 913,93
Budget annexe Nice Méridia	1 714 313,94
Budget annexe des transports	12 744 401,74
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	34 573 617,22
Budget annexe de l'eau	1 131 405,45
Budget annexe du C.F.A Nice Côte d'Azur	413 446,41
Budget annexe des parcs de stationnement	-930 611,35
Budget annexe des activités portuaires	876 269,08
Budget annexe de la régie autonome des M.I.N d'Azur	1 008 476,95
RESULTAT CONSOLIDE 2017 LIBRE D'AFFECTATION	70 294 233,37

CONCLUSION

Le budget primitif 2017 a traduit une nouvelle fois la volonté affirmée des Maires de renforcer la solidarité sur le périmètre métropolitain, et de réaliser les projets structurants nécessaires pour dynamiser l'activité économique, créer des emplois nouveaux, améliorer la qualité de vie des habitants et répondre ainsi à leurs attentes.

Concomitamment, l'exercice 2017 a été, une fois de plus, marqué par une diminution drastique des dotations versées aux établissements publics de coopération intercommunale et aux collectivités locales et par une progression des charges fiscales.

La Métropole s'est attachée, durant l'année 2017, à contenir l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, tout en préservant la qualité des services publics rendus aux usagers, afin de dégager un niveau d'autofinancement suffisant pour engager les investissements porteurs de développement de son territoire.

Cette volonté s'est parfaitement traduite durant l'exercice 2017 avec en clôture :

- un résultat libre d'affectation de 70,29 M€ après couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
 - ✓ des économies dans le fonctionnement administratif par une maîtrise renouvelée des dépenses de gestion, grâce, entre autre, à la mutualisation des services fonctionnels ;
 - ✓ un recours maîtrisé au financement par l'emprunt grâce à l'autofinancement dégagé.

Ainsi se clôture le compte administratif pour l'exercice 2017 dont les chiffres et les résultats d'exécution sont identiques à ceux inscrits au sein du compte de gestion établi par Monsieur l'Administrateur des Finances publiques de Nice Municipale.

ANALYSE DETAILLEE PAR BUDGET

BUDGET PRINCIPAL

❖ *L'exécution générale du budget principal*

- ✓ Les dépenses (réelles et d'ordre), s'exécutent à hauteur de 767 700 916 €, réparties à raison de :
 - o Dépenses d'investissement : 203 445 145 €
 - o Dépenses de fonctionnement : 564 255 771 €
- ✓ Les recettes (réelles et d'ordre), s'exécutent à hauteur de 765 504 065 €, réparties à raison de :
 - o Recettes d'investissement : 202 169 097 €
 - o Recettes de fonctionnement : 563 334 969 €

❖ *Les taux d'exécution*

Calculés à partir des seules opérations réelles, ils sont :

- en investissement, de 88,38 % en dépenses et de 92,80 % en recettes ;
- en fonctionnement, de 98,70 % en dépenses, et de 99,82 % en recettes.

❖ *La politique d'emprunt*

La politique d'emprunt se traduit au 31 décembre 2017 par un encours d'un montant de 651 694 051 €, soit 46,77 % de l'encours total de la Métropole.

L'annuité des emprunts s'élève à la somme de 73 966 698 €, soit 20 916 650 € au titre des intérêts et 53 050 048 € au titre du capital.

❖ *Le résultat global cumulé au 31 décembre 2017*

La section d'investissement se clôture, après intégration du solde cumulé des exercices antérieurs, par un solde négatif de – 23 370 994,12 €.

La section de fonctionnement se clôture, après intégration du résultat cumulé des exercices antérieurs, par un solde positif de 42 133 908,05 € avant affectation, et 18 762 913,93 € libre d'affectation.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

➤ *Recettes réelles*

D'un montant total de 557 445 007 €, elles comprennent notamment :

- ✓ Les atténuations de charges : 3 373 722 €,
- ✓ Les produits des services et du domaine : 90 654 543 €,
- ✓ Les produits issus de la fiscalité : 316 462 903 €,
- ✓ Les dotations et participations : 137 296 183 €,

- ✓ Les autres produits de gestion courante : 5 533 390 €,
- ✓ Les produits financiers et produits exceptionnels : 4 124 166 €.

❑ Le produit des contributions directes de la fiscalité atteint 214 651 458 €, à minorer toutefois du prélèvement au profit du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), à hauteur de 25 906 164 €, et du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), pour 3 071 270 €, soit des recettes fiscales nettes s'établissant à la somme de 185 674 024 €.

L'ensemble des recettes fiscales et parafiscales représente 56,77% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal.

Les taux de fiscalité sont restés inchangés en 2017, à savoir :

- ✓ Taux de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 28,88 % (Inchangé depuis 2010)
- ✓ Taux de la taxe d'habitation : 8,13 %,
- ✓ Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 1,47 %,
- ✓ Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 10,90%.

Le produit des impôts et taxes est réparti comme suit :

- ✓ Recettes fiscales (impôts ménages, recettes issues de la réforme de la taxe professionnelle, après déduction du FNGIR, rôles supplémentaires) : 185 674 024 € ;
- ✓ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 101 052 445 € ;
- ✓ Prélèvement sur le produit des paris hippiques : 759 000 € .

Les recettes provenant de la fiscalité reversée atteignent 2 548 358 €, dont 1 068 258 € au titre des attributions de compensation négatives reversées par sept communes et 1 480 100 € au titre du prélèvement de la loi SRU.

❑ Les dotations, participations et compensations d'exonérations diverses, d'un montant total de 137 293 183 €, comprennent notamment :

- dotation forfaitaire et dotation de progression minimale : 58 677 534 € ;
- dotation générale de décentralisation transports : 821 741 €
- dotations de compensations fiscales : 13 076 566 € ;
- dotation de compensation et prise en charge de l'annuité des emprunts transférés par le Département : 61 434 009,13 € ;
- subventions européennes : 1 615 095 € ;
- subventions de l'Etat : 770 783 € ;

❑ Les produits du domaine et des services, qui s'élèvent à 90 654 543 €, comprennent notamment :
- le remboursement au titre de la gestion unifiée par la ville de Nice et le C.C.A.S de Nice ainsi qu'au titre de la mise à disposition de services : 77 269 965 € ;
- les redevances d'occupation du domaine public : 1 557 171 € ;
- les produits de la redevance spéciale des ordures ménagères : 3 956 657 € ;

❑ Les autres produits de gestion courante, qui s'élèvent à la somme de 5 533 390 €, comprennent notamment :
- le produit des loyers : 3 106 914 € ;
- le remboursement de la TEOM pour le MIN : 338 477 € ;
- les redevances versées par les bénéficiaires de délégations de service public : 803 992 € ;

- le remboursement de la taxe foncière par le délégataire de l'usine d'incinération : 94 549 €

- ☐ Les produits financiers et exceptionnels, d'un montant de 4 124 266 €, représentent :
 - 2 709 602 € de recettes au titre des produits financiers ;
 - 394 580 € de cessions d'immobilisations.
 - 85 558 € de mandats annulés sur exercices antérieurs ;
 - 934 435 € de recettes au titre de pénalités et autres produits exceptionnels ;

- ☐ Les atténuations de charges de personnel : 3 373 722,21 €.

➤ *Recettes d'ordre*

Il s'agit de la réintégration en section de fonctionnement des amortissements de subventions transférables ainsi que des différences de réalisations sur cessions d'actifs, soit un montant total de 5 889 961 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

➤ *Dépenses réelles*

D'un montant total de 530 331 895 €, elles comprennent notamment :

- ☐ Les charges générales : 106 835 043 €, soit 21,08 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- ☐ Les charges de personnel : 179 900 187 €, soit 35,47 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- ☐ Les atténuations de produits : 90 165 909 €, soit 17 % des dépenses réelles de fonctionnement, dont :
 - les attributions de compensations : 50 884 453 € ;
 - la dotation de solidarité métropolitaine : 9 678 577 € ;
 - les reversements au titre du FNGIR : 25 906 164 € ;
 - les reversements au titre du FPIC : 3 071 270 € ;
 - les reversements au titre du PUP de Saint André de la Roche : 294 920 €.
- ☐ Les autres charges de gestion courante : 101 682 574 €, soit 19,17 % des dépenses réelles de fonctionnement, dont :
 - l'action sociale en faveur du personnel et indemnités versées aux élus : 2 779 394 € ;
 - les créances irrécouvrables : 108 918 € ;
 - la subvention d'équilibre versée au budget annexe des transports : 78 000 000 € ;
 - les subventions et participations allouées : 14 869 800 € ;
 - les autres redevances : 5 880 739 €.
- ☐ Les charges financières : 21,30 M€ soit 3,95% des dépenses réelles de fonctionnement.
- ☐ Les charges exceptionnelles : 30 533 587 €, soit 5,76 % des dépenses réelles de fonctionnement, dont :
 - les intérêts et pénalités sur marchés publics : 77 684 € ;

- les titres annulés sur exercices antérieurs : 401 367 € ;
- les compensations financières (fermiers et concessionnaires dont Sonitherm) : 25 882 371 € ;
- divers : 4 172 165 € ;

➤ *Dépenses d'ordre*

Elles comprennent les dotations aux amortissements ainsi que les différences sur réalisations d'actifs, soit 33 923 876 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

➤ *Recettes réelles*

D'un montant total de 165 512 200 €, elles comprennent notamment :

- ☐ Les subventions d'investissement : 21 901 308 €, soit 15,25 % des recettes réelles d'investissement, dont notamment :
 - ✓ 10 341 135 € pour le produit des amendes de police ;
 - ✓ 1 496 270 € de subventions diverses de l'Etat pour l'habitat, le renouvellement urbain et le développement durable ;
 - ✓ 1 830 547 € du Département pour les dotations cantonales, la voirie, la collecte et le développement économique ;
 - ✓ 6 535 322 € au titre des remboursements de la Ville et le CCAS de Nice dans le cadre de la mutualisation, ainsi que les communes membres au titre de participation aux travaux ;
 - ✓ 905 647 € de promoteurs immobiliers dans le cadre de Projets Urbains Partenariaux et d'offres de concours de la part d'un syndicat mixte ;
 - ✓ 524 812 € au titre de fonds européens.
- ☐ Les recettes d'emprunts: 81 049 055€, soit 56,45 % des recettes réelles d'investissement, dont 61 022 170 € d'emprunts nouveaux et 20 000 000€ liés à des opérations de type « Revolving ».
- ☐ Les recettes financières : 27 270 102 €, soit 18,99 % des recettes réelles d'investissement, dont notamment :
 - ✓ de la taxe d'aménagement : 6 599 887 € ;
 - ✓ du FCTVA de droit commun : 14 414 261 € ;
 - ✓ un remboursement du budget annexe Nice Méridia: 6 148 928 € .
- ☐ Les recettes au titre des opérations sous mandat : 12 742 517€.

➤ *Recettes d'ordre*

Il s'agit des amortissements de biens ainsi que les différences sur réalisations d'actifs, soit 36 656 897 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

➤ *Dépenses réelles*

D'un montant total de 194 822 163 €, elles comprennent notamment :

- ❑ Les dépenses d'équipement : 106 013 178 €.

Les réalisations de l'exercice 2017, pour chacune des compétences métropolitaines propres au budget principal, ont d'ores et déjà été détaillées dans la première partie de ce rapport.

Conformément aux dispositions de l'article D. 5217-11 du décret 2014-1746 du 29 décembre 2014 fixant les règles budgétaires, financières et comptables applicables aux métropoles, la Métropole Nice Côte d'Azur doit présenter un bilan de la gestion pluriannuelle à l'occasion du vote du compte administratif.

Ainsi, les autorisations de programme de l'exercice 2017, correspondant à des dépenses à caractère pluriannuel, se présentent comme suit :

➤ Le stock d'autorisation de programme (AP)

- Les AP votées avant 2017, disponibles à l'affectation :

En fin d'exercice 2016, le montant des restes à affecter sur les AP votées, et non clôturées, s'élevait à la somme de 215,60 M€. Ces restes à affecter ne sont pas pris en compte dans le calcul du ratio de couverture des AP, mais représentent toutefois un stock d'engagements potentiellement mobilisable en terme de crédits sur les prochains exercices.

- Les AP votées au cours de l'exercice 2017 :

Si l'on inclut les abondements ou minorations d'AP antérieures, le volume des AP a été réduit de 3,81 M€.

➤ Les affectations votées

- AP affectées, non couvertes par des crédits de paiement

Le montant des restes à mandater, sur les AP affectées antérieurement à 2017, s'établissait à 436,30 M€.

- Flux d'AP affectées au cours de l'exercice 2017

Le montant des affectations réalisées en 2017, sur des AP votées auparavant, ou au cours de l'année 2017, est de 126,20 M€.

➤ Le taux de couverture des AP affectées

Ce taux de couverture, correspondant au rapport entre le reste à mandater sur AP affectées en fin d'exercice 2017 et le montant de crédits de paiement mandaté à la même date, traduit une capacité de couverture des engagements pluriannuels de la Métropole. Il est exprimé en nombre d'années de crédits de paiement nécessaires pour financer le stock d'AP.

En fin d'exercice 2017, 4,28 années de crédits de paiement sont donc nécessaires pour financer ce stock, à volume de mandatement constant et sans inscrire de nouvelle AP. Les engagements financiers futurs de la Métropole sont mesurés par le stock d'autorisations pluriannuelles affectées non mandatées à la clôture de l'exercice.

- ☐ Des opérations financières (73 050 048 €), dont notamment :
 - ✓ remboursement en capital des emprunts : 53 050 048 € ;
 - ✓ emprunt "revolving" (en dépenses et en recettes) : 20 000 000 € ;
- ☐ Des opérations pour compte de tiers : 10 237 218 €.

➤ *Dépenses d'ordre*

Il s'agit des amortissements de subventions transférables , de différences sur réalisation d'actif, ainsi que d'opérations patrimoniales diverses, soit 8 622 982 €.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

❖ *L'exécution générale du budget annexe*

- ✓ En dépenses (réelles et d'ordre), à hauteur de 80 170 140 € répartis à raison de :
 - o Dépenses d'investissement : 25 991 658 €
 - o Dépenses de fonctionnement : 54 178 482 €
- ✓ En recettes (réelles et d'ordre), à hauteur de 96 606 374 € répartis à raison de :
 - o Recettes d'investissement : 27 236 108 €
 - o Recettes de fonctionnement : 69 370 266 €

❖ *Les taux d'exécution*

Calculés à partir des seules opérations réelles, ils sont :

- en investissement, de 56,15 % en dépenses et 86,53 % en recettes ;
- en fonctionnement, de 81,30 % en dépenses et 115,63 % en recettes.

❖ *La politique d'emprunt*

L'encours des emprunts du budget annexe de l'assainissement collectif s'élève au 31 décembre 2017 à 49 269 633 €, ce qui représente 3,54 % de l'encours total de la Métropole.

L'annuité, quant à elle, est de 15 631 247 €, soit 13 462 858 € au titre du capital, et 2 168 389 € au titre des intérêts. Un remboursement anticipé a été effectué pour 9,7 M€.

❖ *Le résultat global cumulé au 31 décembre 2017*

La section d'investissement se clôture, après intégration du solde cumulé des exercices antérieurs, par un solde négatif de – 9 510 931,00 €.

La section de fonctionnement se clôture, après intégration du résultat cumulé des exercices antérieurs, par un solde positif de 44 084 548,22 € avant affectation, et 34 573 617,22 € libre d'affectation.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

➤ *Recettes réelles*

D'un montant total de 67 325 454 €, elles comprennent notamment :

- ❑ Les produits des services pour 62 099 754 €, dont :

- La redevance d'assainissement : 61 595 058 € (91,49 % des recettes réelles) ;
- La participation financière à l'assainissement (PFAC) : 290 384 € ;
- La redevance d'assainissement non collectif : 84 650,00 € ;
- La participation des usagers pour les travaux de branchement et d'extension au réseau d'assainissement : 129 662 €.

- ☐ Les subventions d'exploitation : il s'agit de la prime d'épuration versée par l'agence de l'eau, d'un montant de 3 867 807 €.
- ☐ Les autres recettes de fonctionnement pour 1 248 710 €, dont essentiellement les participations des syndicats intercommunaux pour l'utilisation de la STEP de Cagnes-sur-Mer : 1 339 184 €.

➤ *Recettes d'ordre*

Il s'agit de la quote-part des amortissements de subventions transférables virée au résultat, soit 2 044 812 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

➤ *Dépenses réelles*

S'élevant à 38 736 917 €, elles comprennent notamment :

- ☐ Les charges générales pour 28 357 355 €, dont :
 - ✓ des contrats de prestations de service pour l'exploitation des stations d'épuration : 23 364 368 € ;
 - ✓ la participation aux charges générales du budget principal : 934 983 €.
- ☐ Les charges de personnel : 6 783 149 € ;
- ☐ Les charges diverses de gestion courante : 516 367 € ;
- ☐ Les intérêts des emprunts : 3 015 032 € ;
- ☐ Les charges exceptionnelles : 65 014 €.

➤ *Dépenses d'ordre*

Elles correspondent à des dotations aux amortissements, soit 15 441 565 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

➤ *Recettes réelles*

D'un montant de 11 315 139 €, elles comprennent notamment :

- ☐ Les participations des partenaires financiers pour 512 603 € dont :
 - ✓ 267 999 € de l'agence de l'eau ;
 - ✓ 244 604 € du Département.
- ☐ Les recettes financières, correspondant uniquement à l'affectation du résultat de fonctionnement antérieur à la couverture du besoin de financement lié au déficit d'investissement antérieur : 10 751 586 €.

➤ *Recettes d'ordre*

Elles correspondent à des dotations aux amortissements et des remboursement d'avances, soit une somme de 15 920 970 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

➤ *Dépenses réelles*

S'élevant à la somme de 23 467 442 €, elles comprennent notamment :

- ☐ Les dépenses d'équipement pour 9 994 472 €, dont :
 - ✓ des études (diagnostics ; contrôles techniques) : 755 597 € ;
 - ✓ des logiciels (fibre Haliotis et mise à jour de la base access de la PFAC) : 29 266 € ;
 - ✓ des acquisitions de terrains et aménagements bâtementaires : 238 129 € ;
 - ✓ des travaux d'extension, de restructuration de réseaux et de remise aux normes des réseaux : 4 784 744 € ;
 - ✓ des travaux sur les stations d'épuration du territoire : 9 994 472 €.

- ☐ Les dépenses financières : 13 472 969 € au titre essentiellement du remboursement en capital des emprunts.

➤ *Dépenses d'ordre*

Elles correspondent à l'amortissement des subventions d'équipement transférables et aux opérations patrimoniales (remboursement d'avances sur marchés), soit 2 524 217 €.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

❖ *L'exécution générale du budget annexe*

- ✓ En dépenses (réelles et d'ordre), à hauteur de 13 462 377 € répartis à raison de :
 - o Dépenses d'investissement : 3 532 819 € ;
 - o Dépenses de fonctionnement : 9 929 557 €.
- ✓ En recettes (réelles et d'ordre), à hauteur de 15 823 141 € répartis à raison de :
 - o Recettes d'investissement : 4 298 107 € ;
 - o Recettes de fonctionnement : 11 525 035 €.

❖ *Les taux d'exécution*

Calculés à partir des seules opérations réelles, ils sont :

- en investissement, de 82,56 % en dépenses, 84,64 % en recettes ;
- en fonctionnement de : 88,18 % en dépenses, et de 101,18 % en recettes.

❖ *La politique d'emprunt*

La politique d'emprunt se traduit au 31 décembre 2017 par un encours d'un montant total de 5 100 787 €, soit 0,37 % de l'encours total de la Métropole.

L'annuité des emprunts s'élève à la somme de 650 837 €, soit 440 858 € au titre du capital, et 209 979 € au titre des intérêts.

❖ *Le résultat global cumulé au 31 décembre 2017*

La section d'investissement se clôture, après intégration du solde cumulé des exercices antérieurs, par un solde positif de 332 692,82 €.

La section de fonctionnement se clôture, après intégration du résultat cumulé des exercices antérieurs, par un solde positif de 1 131 405,45 € libre d'affectation.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

➤ *Recettes réelles*

D'un montant total de 11 204 901 €, elles comprennent notamment :

- ❑ Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine public à hauteur de la somme de 6 012 791 €. Il s'agit essentiellement de la redevance versée par les délégataires, du produit de la vente d'eau, de la redevance pollution, du remboursement par la Régie Eau d'Azur de personnels mis à

disposition à titre onéreux, ainsi que du remboursement par les usagers de travaux sur le réseau d'eau potable ;

- ☐ Les autres produits de gestion courante : 28 218 € ;
- ☐ Les produits financiers : 1 749 842. Ce montant correspond au remboursement des emprunts transférés à la Régie Eau d'Azur ;
- ☐ Les produits exceptionnels divers : 1 749 842 € ; ce montant correspond essentiellement au remboursement par REA du paiement d'une condamnation au SIECL (syndicat intercommunal eaux corniche et littoral)
- ☐ Les recettes en atténuation de charges : 31 519 €.

➤ *Recettes d'ordre*

- ☐ Il s'agit essentiellement des reprises en section de fonctionnement des subventions amortissables, soit 320 134 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

➤ *Dépenses réelles*

S'élevant à la somme de 7 451 710 €, elles comprennent notamment :

- ☐ Les charges à caractère général : 3 101 237 M€
Les principaux postes de dépenses restent la vente de l'eau en gros pour 1 699 027 €, ainsi que la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau pour 669 049€.
- ☐ Les charges de personnel et frais assimilés : 2 302 173 € ;
- ☐ Les charges financières : 210 963 € ;
- ☐ Les charges exceptionnelles : 1 757 744 € ; ce montant correspond essentiellement au paiement d'une condamnation au SIECL (syndicat intercommunal eaux corniche et littoral) ;

➤ *Dépenses d'ordre*

Il s'agit principalement des amortissements d'immobilisations, soit 2 477 848 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

➤ *Recettes réelles*

S'élevant à la somme de 1 361 442 €, elles comprennent notamment :

- ☐ Les participations financières des partenaires (Agence de l'eau et conseil départemental) : 511 635 € ;

- ☐ Les recettes financières : 849 807 € ;

➤ *Recettes d'ordre*

Il s'agit de recettes d'amortissement et des recettes patrimoniales, soit 2 936 665 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

➤ *Dépenses réelles*

S'élevant à la somme de 2 753 868 €, elles comprennent notamment :

- ☐ Les dépenses d'équipement : 2 313 009 €, correspondant à des travaux de renforcement et d'extension sur le réseau d'eau potable ;
- ☐ Le remboursement en capital des emprunts : 440 859 €.

➤ *Dépenses d'ordre*

Il s'agit des amortissements de subventions transférables et d'opérations patrimoniales; soit 778 952 €.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

❖ *L'exécution générale du budget annexe*

✓ En dépenses (réelles et d'ordre), à hauteur de 475 975 001 € répartis à raison de :

- o Dépenses d'investissement : 268 588 341 €
- o Dépenses de fonctionnement : 207 386 660 €

✓ En recettes (réelles et d'ordre), à hauteur de 482 513 676 € répartis à raison de :

- o Recettes d'investissement : 257 667 606 €
- o Recettes de fonctionnement : 224 846 071€

❖ *Les taux d'exécution*

Calculés à partir des seules opérations réelles, ils sont :

- en investissement, de 82,85 % en dépenses, et de 100,08 % en recettes ;
- en fonctionnement de 96,86 % en dépenses, et de 83,88 % en recettes.

❖ *La politique d'emprunt*

La politique d'emprunt se traduit, au 31 décembre 2017, par un encours d'un montant de 686 567 116 €, soit 49,27 % de l'encours total de la Métropole.

L'annuité des emprunts s'élève à la somme de 39 143 051 €, soit 26 820 720 € au titre du capital, et 12 322 331 € au titre des intérêts.

❖ *Le résultat global cumulé au 31 décembre 2017*

La section d'investissement se clôture, après intégration du solde cumulé des exercices antérieurs, par un solde négatif de – 7 829 221,36 €.

La section de fonctionnement se clôture, après intégration du résultat cumulé des exercices antérieurs, par un solde positif de 20 573 623,10 € avant affectation, et 12 744 401,74 € libre d'affectation.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

➤ *Recettes réelles*

D'un montant total de 214 358 719 €, elles comprennent notamment :

- ☐ Les produits de la fiscalité (versement transport) : 81 820 318 €, soit 38,20 % des recettes réelles ;
- ☐ Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine public : 45 380 723 €

Il s'agit principalement du reversement, par la régie Ligne d'Azur, des recettes perçues sur la billetterie des transports urbains, au nom et pour le compte de la Métropole, conformément au contrat de délégation de service public ;

- ☐ Les dotations, subventions et participations : 82 749 198 €, soit 38,63 % des recettes réelles ; elles proviennent principalement :
 - du budget principal : 78 000 000 € ;
 - du Département : 3 878 120 € (compensation tarifaire).

- ☐ Les autres produits de gestion courante : 4 192 341 €

Il s'agit notamment des redevances diverses (location de panneaux publicitaires au titre des abribus, recettes "vélos bleus" et "autos bleues", occupation de terrains) ;

➤ *Recettes d'ordre*

Elles correspondent à des écritures d'amortissements de subventions transférables, soit 10 487 352 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

➤ *Dépenses réelles*

S'élevant à la somme de 184 140 143 €, elles comprennent notamment :

- ☐ Les charges à caractère général : 162 158 650 €, qui représentent 88,06 % des dépenses réelles, sont composées :
 - de la rémunération forfaitaire versée à R.L.A : 141 359 668 € ;
 - des compensations financières aux transporteurs au titre des lignes pénétrantes ainsi que des redevances à Transdev : 7 517 069 € ;
 - du marché pour la gestion et la location des "vélos bleus" : 3 790 841 €
- ☐ Les dépenses de personnel : 4 657 709 € ;
- ☐ Les autres charges de gestion courante : 1 357 209 € (dont 1 301 918 € pour la DSP « autos bleues ») ;
- ☐ Les atténuations de produits : 100 000 € ;
- ☐ Les charges financières (intérêts d'emprunts) : 12 377 720 € ;
- ☐ Les charges exceptionnelles : 3 488 856 €, dont notamment :
 - des frais de contentieux et indemnités diverses à hauteur de 2 466 238 € pour les plus importants ;
 - de la contribution à la DSP "autos bleues" : 943 933 €.

➤ *Dépenses d'ordre*

Elles correspondent à des écritures d'amortissements d'immobilisation, soit 23 246 517 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

➤ Recettes réelles

D'un montant total de 221 964 917 €, elles comprennent notamment :

- ☐ Les subventions des différents partenaires financiers pour 33 396 919 € dont :
 - participation de l'Etat (ligne 2 et optimisation du matériel) : 10 076 430 € ;
 - fonds de concours de la ville de Nice pour la ligne 2 du tramway : 10 000 000 € ;
 - subvention du Conseil régional pour la ligne 2 du tramway : 6 240 000 € ;
 - subvention du Conseil départemental pour les lignes 1 & 2 : 7 080 489 €.
- ☐ Les emprunts : 184 000 000 € d'emprunts nouveaux ont été souscrits en 2017.
- ☐ Les recettes issues de travaux pour compte de tiers liés à des déviations de réseaux divers : 509 354 €.

➤ Recettes d'ordre

Elles correspondent essentiellement aux amortissements d'immobilisations, soit 35 702 689 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

➤ Dépenses réelles

D'un montant total de 245 644 817 €, elles comprennent notamment :

- ☐ Les dépenses d'équipement (214 288 363 €), dont :

- les travaux de la ligne 2 du tramway :	210 202 123 €
- des travaux d'infrastructure de transports :	3 120 666 €
- des travaux de mises aux normes des dépôts de bus :	965 574 €
- ☐ Le remboursement en capital des emprunts : 26 820 720 € ;
- ☐ Les dépenses de travaux pour compte de tiers liés à des déviations de réseaux : 509 354 €.

➤ Dépenses d'ordre

Elles correspondent à l'amortissements de subventions transférables et à l'intégration d'immobilisations en cours, soit 22 943 524 €.

BUDGET ANNEXE NICE MERIDIA

❖ *L'exécution générale du budget annexe*

- ✓ En dépenses (réelles et d'ordre), à hauteur de 14 740 515 € répartis à raison de :
 - o Dépenses d'investissement : 6 148 928 €
 - o Dépenses de fonctionnement : 8 591 587 €
- ✓ En recettes (réelles et d'ordre), à hauteur de 8 591 586,85 € répartis à raison de :
 - o Recettes d'investissement : 8 591 587 €
 - o Recettes de fonctionnement : 0 €

❖ *Les taux d'exécution*

Le budget annexe de Nice Méridia est géré en comptabilité de stocks. Cette année, aucun mouvement n'a été enregistré quant à des travaux ou une vente de terrain, seule une écriture relative à un remboursement d'avance au budget principal a été effectuée.

❖ *La politique d'emprunt*

La politique d'emprunt se traduit, au 31 décembre 2017, par un encours d'un montant total de 11 696 268 €.

Un remboursement d'une somme de 6 148 928 € a été effectué en 2017 au budget principal.

❖ *Le résultat global de l'exercice 2017*

La section d'investissement se clôture, après intégration du solde cumulé des exercices antérieurs, par un solde positif de 2 442 658,96 €.

La section de fonctionnement se clôture, après intégration du résultat cumulé des exercices antérieurs, par un solde positif de 1 714 323,94 € avant affectation.

En comptabilité de stocks, le déficit d'investissement n'a pas vocation à être couvert par le résultat de fonctionnement. De plus, il n'existe pas de besoin de financement à l'issue de l'exercice 2017. Par conséquent, le résultat de clôture libre d'affectation est identique.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

- *Recettes réelles (néant)*
- *Recettes d'ordre (néant)*

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

➤ *Dépenses réelles (néant)*

➤ *Dépenses d'ordre*

Il s'agit de l'annulation du stock initial, soit 8 591 587 €. Il s'agit d'une simple écriture comptable rendue nécessaire par la comptabilité de stocks.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

➤ *Recettes réelles (néant)*

➤ *Recettes d'ordre*

Il s'agit de l'annulation du stock initial, soit 8 591 587 €. Il s'agit d'une simple écriture comptable rendue nécessaire par la comptabilité de stocks.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

➤ *Dépenses réelles*

Il s'agit d'un remboursement d'avance au budget principal, soit 6 148 928 €.

➤ *Recettes d'ordre (néant)*

BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS Nice Côte d'Azur

❖ *L'exécution générale du budget annexe*

- ✓ En dépenses (réelles et d'ordre), à hauteur de 4 847 683 € répartis à raison de :
 - o Dépenses d'investissement : 455 017 €
 - o Dépenses de fonctionnement : 4 392 666 €
- ✓ En recettes (réelles et d'ordre), à hauteur de 6 043 621 € répartis à raison de :
 - o Recettes d'investissement : 1 237 509 €
 - o Recettes de fonctionnement : 4 806 112 €

❖ *Les taux d'exécution*

Calculés à partir des seules opérations réelles, ils sont :

- en investissement, de 36,77 % en dépenses, et de 100 % en recettes ;
- en fonctionnement, de 88,36 % en dépenses, et de 96,67 % en recettes.

❖ *La politique d'emprunt*

Une avance remboursable sur cinq ans, d'un montant de 1 000 000€, a été réalisée en 2017 du budget principal vers ce budget annexe.

❖ *Le résultat global cumulé au 31 décembre 2017*

La section d'investissement se clôture, après intégration du solde cumulé des exercices antérieurs, par un solde positif de 782 491,83 €.

La section de fonctionnement se clôture, après intégration du résultat cumulé des exercices antérieurs, par un solde positif de 413 446,41 € libre d'affectation.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

➤ *Recettes réelles*

D'un montant de 4 806 112 €, elles correspondent notamment à :

- ☐ Participation annuelle de la Région : 3 261 881 € ;
- ☐ Participation annuelle de la Métropole : 130 000 € ;
- ☐ Taxe d'apprentissage : 1 040 602 € ;
- ☐ Prestations de services sur fonctionnement courant du centre : 351 853 €.

➤ *Recettes d'ordre (néant)*

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

➤ Dépenses réelles

D'un montant de 4 392 666 €, elles correspondent notamment à :

- ☐ charges à caractère général : 1 133 775 € ;
- ☐ charges de personnel : 3 256 508 €.

➤ Dépenses d'ordre (néant)

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

➤ Recettes réelles

D'un montant de 1 237 509 €, elles correspondent notamment à :

- ☐ avance remboursable du budget principal : 1 000 000 € ;
- ☐ subvention exceptionnelle de la Région : 227 509 €.

➤ Recettes d'ordre (néant)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

➤ Dépenses réelles

D'un montant de 455 017 €, elles correspondent à l'acquisition par le budget annexe du C.F.A des immobilisations existantes lors de la création, nécessaires à la continuité du service public

➤ Dépenses d'ordre (néant)

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT

❖ *L'exécution générale du budget annexe*

✓ En dépenses (réelles et d'ordre), à hauteur de 3 222 505 € répartis à raison de :

- o Dépenses d'investissement : 252 493 €
- o Dépenses de fonctionnement : 2 970 012 €

✓ En recettes (réelles et d'ordre), à hauteur de 3 211 558 € répartis à raison de :

- o Recettes d'investissement : 202 810 €
- o Recettes de fonctionnement : 3 008 747 €

❖ *Les taux d'exécution*

Calculés à partir des seules opérations réelles, ils sont :

- en investissement, de 43,95 % en dépenses, et de 0 % en recettes ;
- en fonctionnement, de 90,37 % en dépenses, et de 66,60 % en recettes.

❖ *La politique d'emprunt*

La politique d'emprunt se traduit au 31 décembre 2017 par un encours d'un montant total de 776 046 €, soit 0,06 % de l'encours total de la Métropole.

L'annuité des emprunts s'élève à la somme de 118 444 €, soit 86 128 € au titre du capital, et 32 316 € au titre des intérêts.

❖ *Le résultat global cumulé au 31 décembre 2017*

La section d'investissement se clôture, après intégration du solde cumulé des exercices antérieurs, par un solde négatif de – 275 986 €.

La section de fonctionnement se clôture, après intégration du résultat cumulé des exercices antérieurs, par un solde négatif de – 930 611 € avant affectation. Le résultat de fonctionnement étant négatif, il n'est pas possible de couvrir le déficit d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

➤ *Recettes réelles*

D'un montant total de 3 008 747 €, elles comprennent essentiellement les produits de gestion courante au titre des redevances des parcs-autos de Nice, Vence et Cagnes sur Mer.

➤ *Recettes d'ordre (Néant)*

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

➤ Dépenses réelles

S'élevant à la somme de 2 767 202 €, elles comprennent notamment :

- ☐ Charges à caractère général : 2 624 611 €, dont :
 - 1 873 315 € versés aux délégataires au titre de la franchise horaire ;
 - 18 214 € de participation du budget annexe vers le budget principal ;
 - 721 296 € de charges diverses (études, honoraires et frais d'acte, charges locatives, taxes foncières).
- ☐ charges de personnel : 110 275 € ;
- ☐ charges financières : 32 316 €.

➤ Dépenses d'ordre

Elles correspondent à des écritures d'amortissements d'immobilisations pour 202 810,20 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

➤ Recettes réelles (néant)

➤ Recettes d'ordre

Elles correspondent à des écritures d'amortissements d'immobilisations pour 202 810,20 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

➤ Dépenses réelles

D'un montant total de 252 493 €, elles comprennent notamment :

- ☐ dépenses d'équipement, dont 18 050 € d'études ;
- ☐ remboursement de l'encours en capital : 32 316 €

➤ Dépenses d'ordre (Néant)

BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES PORTUAIRES

❖ *L'exécution générale du budget annexe sur l'exercice 2017*

✓ En dépenses (réelles et d'ordre), à hauteur de 2 426 961€ répartis à raison de :

- o Dépenses d'investissement : 195 036 €
- o Dépenses de fonctionnement : 2 231 925 €

✓ En recettes (réelles et d'ordre), à hauteur de 2 794 148 € répartis à raison de :

- o Recettes d'investissement : 431 089 €
- o Recettes de fonctionnement : 2 363 059 €

❖ *Les taux d'exécution*

Calculés à partir des seules opérations réelles, ils sont :

- en investissement, de 26,77% en dépenses, et de 100% en recettes ;
- en fonctionnement, de 63,52% en dépenses, et de 65,13% en recettes.

❖ *La politique d'emprunt*

Néant

❖ *Le résultat global de l'exercice 2017*

La section d'investissement se clôture, après intégration du solde négatif de l'exercice 2016 d'un montant de - 151 001 €, par un solde positif de 85 051€ .

La section de fonctionnement se clôture, après intégration du résultat excédentaire de l'exercice 2016 de 745 135 €, par un solde positif de 876 269 € .

Le résultat de clôture 2017, libre d'affectation, s'élève à la somme de 876 269 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

➤ Recettes réelles (2,35 M€)

D'un montant total de 2 352 599 €, elles se décomposent en :

- ☐ produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine public (redevances domaniales d'usage) : 1 320 826 € ;
- ☐ dotation par le Conseil départemental (compétence activité portuaire loi NOTRe) : 467 418 € ;
- ☐ remboursements de taxes foncières : 537 155 € ;
- ☐ annulation-réduction de mandats sur exercices antérieurs : 18 816 € ;
- ☐ versements de titres restaurants : 8 384 €.

➤ Recettes d'ordre (0,010 M€)

Sélevant à 10 460 €, elles correspondent aux écritures d'amortissement de subventions transférables.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

➤ Dépenses réelles (1,95 M€)

D'un montant total de 1 927 825 €, elles se décomposent en :

- ☐ charges à caractère général au titre de l'activité du service : 1 010 560 € ;
- ☐ charges de personnel : 861 158 €,
- ☐ charges exceptionnelles (dont paiement d'intérêts moratoires) : 50 106 €.

➤ Dépenses d'ordre (0,28 M€)

D'un montant de 280 087 €, elles correspondent aux amortissements d'immobilisations de l'année écoulée.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

➤ Recettes réelles (0,15 M€)

Ce montant de 151 001 € correspond à l'affectation du résultat 2016.

➤ Recettes d'ordre (0,28 M€)

Pour 280 087 €, elles correspondent à des écritures d'amortissement sur l'année écoulée.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

➤ *Dépenses réelles (0,16 M€)*

D'un montant de 159 845 €, elles comprennent diverses dépenses d'équipement dans les ports métropolitains, dont 119 443 € au titre d'études, notamment pour le port de Beaulieu sur Mer.

➤ *Dépenses d'ordre (0,01 M€)*

Elles correspondent, pour 10 460 € aux amortissements de subventions transférables.

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE AUTONOME DES M.I.N D'AZUR

❖ *L'exécution générale du budget annexe sur l'exercice 2017*

✓ En dépenses (réelles et d'ordre), à hauteur de 4 623 463 € répartis à raison de :

- o Dépenses d'investissement : 136 883 €
- o Dépenses de fonctionnement : 4 486 580 €

✓ En recettes (réelles et d'ordre), à hauteur de 4 747 557 € répartis à raison de :

- o Recettes d'investissement : 145 784 €
- o Recettes de fonctionnement : 4 601 773 €

❖ *Les taux d'exécution*

Calculés à partir des seules opérations réelles, ils sont :

- en investissement, de 58,90% en dépenses, et de 40% en recettes ;
- en fonctionnement, de 80,76% en dépenses, et de 82,73% en recettes.

❖ *La politique d'emprunt*

Néant

❖ *Le résultat global de l'exercice 2017*

La section d'investissement se clôture, après intégration du solde positif de l'exercice 2017 d'un montant de 9 887 €, par un solde positif de 18 789 €.

La section de fonctionnement se clôture, après intégration du résultat excédentaire de l'exercice 2016 de 893 283 €, par un solde positif de 1 008 477 €.

Le résultat de clôture 2017, libre d'affectation, s'élève à la somme de 1 008 477€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

➤ Recettes réelles (4,55 M€)

S'élevant à la somme de 4 551 182 €, elles sont composées :

- ☐ de redevances d'occupation, de loyers et charges : 4 052 747 € ;
- ☐ de produits divers de gestion courante : 388 463 € ;
- ☐ de produits exceptionnels (indemnisations de sinistres) : 11 541 € ;
- ☐ de reprises de provisions sur créances douteuses : 69 967 € ;
- ☐ de versements au titre des chèques déjeûners : 28 464 €.

➤ Recettes d'ordre (0,05 M€)

D'un montant de 50 591 €, elles correspondent à des écritures d'amortissement sur l'année écoulée.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

➤ Dépenses réelles (4,36 M€)

D'un montant total de 4 357 069 €, elles se décomposent en :

- ☐ charges diverses à caractère général au titre de l'activité du service : 2 188 249 € ;
- ☐ charges de personnel : 1 914 843 € ;
- ☐ admissions en non valeurs : 25 600 € ;
- ☐ charges exceptionnelles (indemnisations sinistres et intérêts moratoires) : 9 883 € ;
- ☐ dotation aux provisions pour créances douteuses : 75 841 € ;
- ☐ impôt sur les sociétés : 142 652 €.

➤ Dépenses d'ordre (0,13 M€)

Elles correspondent, pour 129 511 €, à des écritures d'amortissement sur l'année écoulée.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

➤ Recettes réelles (0,02 M€)

D'un montant de 16 273 €, elles sont composées essentiellement de dépôts de garantie et de

cautionnements.

➤ *Recettes d'ordre (0,13 M€)*

D'un montant de 129 511 €, elles correspondent à des écritures d'amortissement sur l'année écoulée.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

➤ *Dépenses réelles (0,09 M€)*

D'un montant total de 86 291 €, elles se décomposent en :

- ☐ dépenses d'équipement et de matériel : 75 989 € ;
- ☐ dépenses financières (dont cautions) : 10 303€.

➤ *Dépenses d'ordre (0,05 M€)*

D'un montant de 50 591 €, elles correspondent à des écritures d'amortissement sur l'année écoulée.

Annexe 1 : TABLEAU DES RESULTATS CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2017

BUDGETS	Résultat global de fonctionnement (N+N-1)	Résultat d'investissement reporté (N-1)	Solde de la section d'investissement (R001/D001)	Résultat à affecter à la couverture du besoin de financement (compte 1068)	Résultat libre d'affectation (après couverture du besoin de financement de la section d'investissement) (R002/D002)
Budget principal	42 133 908,05	- 22 094 945,39	- 23 370 994,12	23 370 994,12	18 762 913,93
BA assainissement collectif et non collectif	44 084 548,22	- 10 755 381,03	- 9 510 931,00	9 510 931,00	34 573 617,22
BA de l'eau	1 131 405,45	- 432 594,61	332 692,82	-	1 131 405,45
BA des transports	20 573 623,10	3 091 514,40	- 7 829 221,36	7 829 221,36	12 744 401,74
BA Nice Méridia	1 714 313,94	- 4 156 972,90	- 1 714 313,94	-	1 714 313,94
BA des activités portuaires	876 269,08	- 151 001,45	85 051,00	-	876 269,08
BA parcs de stationnement	- 930 611,35	- 226 302,49	- 275 985,16	-	- 930 611,35
BA régie autonome des M.I.N d'Azur	1 008 476,95	9 887,73	18 788,68	-	1 008 476,95
BA C.F.A Nice Côte d'Azur	413 446,41	-	782 491,83	-	413 446,41
TOTAL DU RESULTAT CONSOLIDE	111 005 379,85	- 34 715 795,74	- 41 482 421,15	40 711 146,48	70 294 233,37

Annexe 2 : Glossaire des sigles utilisés dans le présent rapport

AC	Attribution de compensation
AERMC	Agence de l'eau Rhône Alpes Méditerranée Corse
ALUR	Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
ANRU	Agence nationale pour le renouvellement urbain
AVAP	Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine
BCE	Banque centrale européenne
BEI	Banque européenne d'investissement
CACI	Cellule d'animation des clauses d'insertions
CADAM	Centre administratif départemental des Alpes-Maritimes
CEEI	Centre européen d'entreprises et d'innovation
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CFE	Contribution forfaitaire des entreprises
CFA	Centre de formation d'apprentis
CFL	Comité des finances locales
CLETC	Commission locale d'évaluation des transferts de charges
CLERCT	Commission locale d'évaluation des charges et des ressources transférées
CUCS	Contrats urbains de cohésion sociale
CVAE	Contribution à la valeur ajoutée des entreprises
DCRTP	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DGD	Dotation globale de décentralisation
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DSM	Dotation de solidarité métropolitaine
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale

EPIC	Etablissement public industriel et commercial
FAU	Fonds d'aménagement urbain
FEDER	Fonds européen de développement régional
FIPHFP	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle des ressources
FPIC	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
IEMP	Indemnité d'exercice des missions des préfetures
IFER	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux
IMREDD	Institut méditerranéen des risques et du développement durable
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISS	Indemnité spécifique de service
LFI	Loi de finances initiale
LFR	Loi de finances rectificative
MAPTAM	Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
MIN	Marché d'intérêt national
MOUS	Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
PAPI	Plan d'aménagement de prévention d'inondations
PIC OPAH	Pacte d'intérêt commun - opération programmée d'amélioration de l'habitat
PIG	Programme d'intérêt général
PLIE	Plan local pour l'insertion et l'emploi
PIB	Produit intérieur brut
PLH	Programme local de l'habitat
PLU	Plan local d'urbanisme
PNRQAD	Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés
REOM	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
RSA	Revenu de solidarité active

SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SPL	Société publique locale
SPANC	Service public de l'assainissement non collectif
SRU	Solidarité et renouvellement urbains
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TH	Taxe d'habitation
TFB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TFNB	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
UVE	Unité de valorisation énergétique